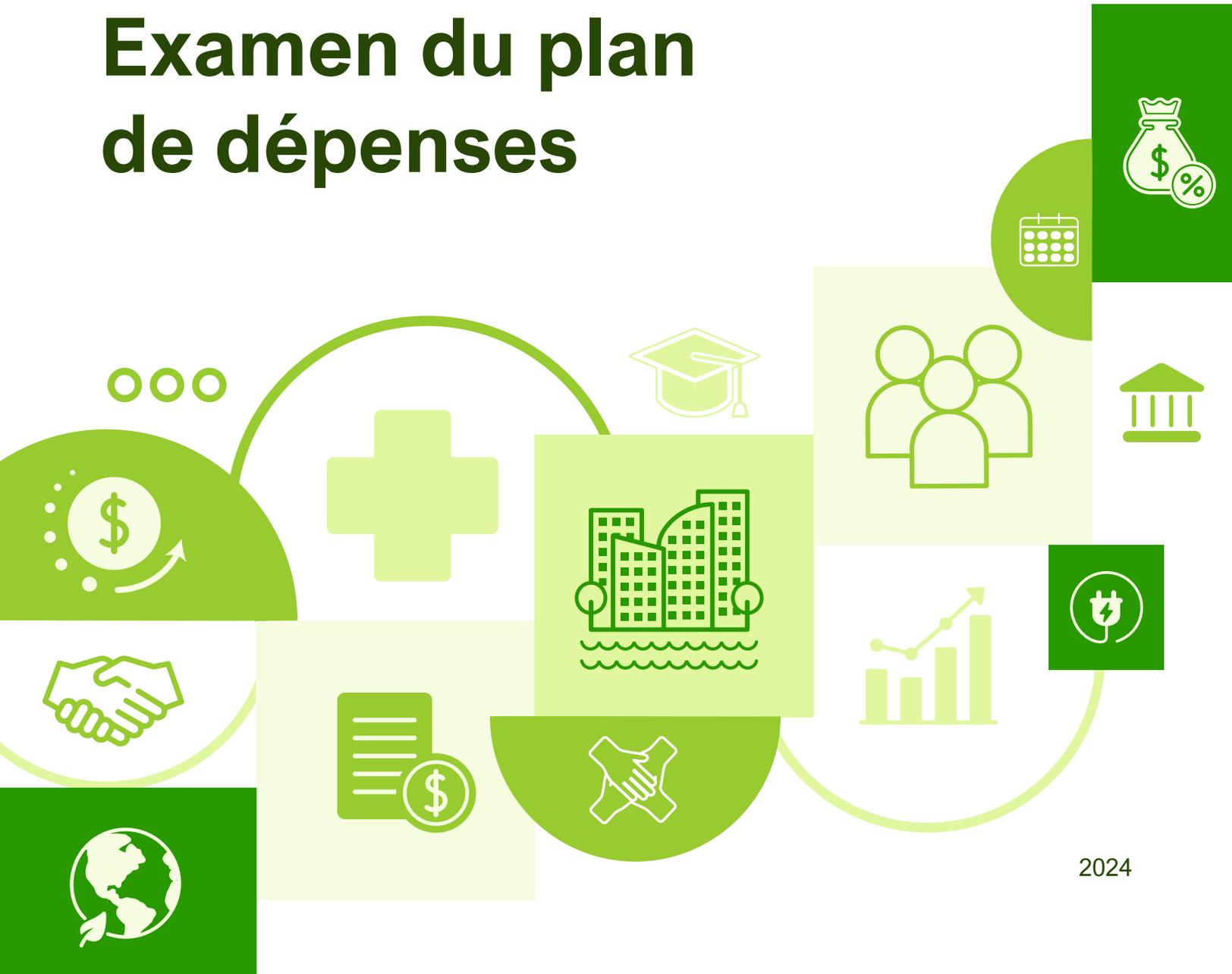




**BRF**

Bureau de la responsabilité  
financière de l'Ontario

# Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires : Examen du plan de dépenses



## À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Salma Ahmed](#) (analyste financière), [Anna Hardie](#) (analyste financière) et [Ben Segel-Brown](#) (analyste financier principal), sous la direction de [Matt Gurnham](#) (Directeur, analyse financière) et [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef). [Michelle Gordon](#) et [Matthew Stephenson](#) ont apporté leur contribution à ce rapport.

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens courants (c.-à-d. non rajustés en fonction de l'inflation).

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



**BRF**

Bureau de la responsabilité  
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | [fao-on.org](http://fao-on.org) | [info@fao-on.org](mailto:info@fao-on.org) | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISBN 978-1-4868-8102-4

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Résumé</b>   | <b>1</b>  |
| <b>2. Introduction</b>   | <b>5</b>  |
| <b>3. Plan de dépenses</b>   | <b>6</b>  |
| Aperçu   | 6         |
| Plan de dépenses par catégorie du budget des dépenses 2024-2025  | 6         |
| <b>4. Analyse du plan de dépenses</b>  | <b>10</b> |
| <b>5. Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3)</b>   | <b>13</b> |
| Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien financier  | 14        |
| Programme Ontario au travail — Soutien financier   | 17        |
| Programme de médicaments de l'Ontario  | 19        |
| Autres dépenses de soutien financier et à l'emploi   | 20        |
| <b>6. Soutien aux particuliers et aux familles (crédit-poste 702-21)</b>   | <b>21</b> |
| Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (sous-poste)  | 22        |
| Services à l'enfance et à la jeunesse (sous-poste)   | 25        |
| Populations vulnérables (sous-poste)   | 29        |
| Autres dépenses de soutien aux particuliers et aux familles  | 31        |
| <b>7. Enfants et jeunes à risque (crédit-poste 702-20)</b>   | <b>32</b> |
| Services de protection de l'enfance (sous-poste)   | 33        |
| Services de justice pour la jeunesse (sous-poste)  | 36        |
| <b>8. Prestation ontarienne pour enfants (crédit-poste 702-22)</b>   | <b>38</b> |
| <b>9. Toutes les autres dépenses (Crédits-postes 701-1, 701-2, 702-7, 702-26, 702-28, 704-1, 704-2, dépenses législatives et redressements de consolidation)</b> | <b>40</b> |

# 1. Résumé

Le présent rapport analyse le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) présenté dans le budget de l'Ontario 2024 et le Budget des dépenses 2024-2025. Il présente les projections du BRF pour les dépenses par crédit-poste pour la période allant de 2023-2024 à 2028-2029 et fait état des hypothèses, des problèmes et des incertitudes clés.

## Plan de dépenses du Budget des dépenses 2024-2025

- Le chapitre 3 examine le plan de dépenses 2024-2025 du MSESC qui s'élève à 19,9 milliards de dollars, tel que présenté dans son Budget des dépenses 2024-2025 (dépenses selon le projet de loi de crédits). Le chapitre examine également les dépenses autorisées en vertu de lois autonomes (crédits législatifs) et les autres dépenses (redressements de consolidation et autres redressements).
- Le crédit le plus important est le Programme de services à l'enfance et aux adultes qui s'élève à 19,7 milliards de dollars, soit 98,9 % des dépenses du MSESC planifiées pour 2024-2025. Ce crédit regroupe quatre crédits-postes clés qui constituent la majorité des dépenses du MSESC : Soutien financier et soutien à l'emploi, Soutien aux particuliers et aux familles, Enfants et jeunes à risque et Prestation ontarienne pour enfants.

## Perspectives de dépenses du ministère jusqu'en 2028-2029

- En se basant sur la structure actuelle du programme et sur les engagements annoncés, le BRF prévoit que les dépenses du MSESC augmenteront à un taux annuel moyen de 3,4 %, passant de 19,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 22,9 milliards de dollars en 2028-2029. À l'inverse, dans son budget de l'Ontario 2024, la province prévoit que les dépenses du MSESC croîtront à un taux annuel moyen de 1,1 %, soit de 19,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 20,1 milliards de dollars en 2026-2027, la dernière année de la projection du gouvernement<sup>1</sup>.
- Dans l'ensemble, le BRF estime que la province a affecté 3,7 milliards de dollars de moins que nécessaire pour le financement des programmes existants et des engagements annoncés. Le BRF prévoit une insuffisance de financement de 0,7 milliard de dollars pour 2024-2025, de 1,2 milliard de dollars en 2025-2026 et enfin de 1,8 milliard de dollars en 2026-2027.

## Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3)

- Ce crédit-poste, qui représentait environ 53 % des dépenses du ministère en 2023-2024, apporte aux ménages dans le besoin un soutien financier et à l'emploi par l'entremise du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail (OT). Le BRF prévoit que les dépenses de Soutien financier et soutien à l'emploi augmenteront à un taux annuel moyen de 4,5 %, passant de 10 272 millions de dollars en 2023-2024 à 12 808 millions de dollars en 2028-2029.
- Le programme le plus important est le POSPH – Soutien financier, qui devrait croître à un taux annuel moyen de 5,6 %, passant de 5 866 millions de dollars en 2023-2024 à 7 703 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF s'appuie sur la croissance du nombre de cas relevant du programme POSPH et sur la politique du gouvernement qui indexe les allocations sur l'inflation.
  - Le BRF estime que le nombre de cas relevant du programme POSPH augmentera selon un taux annuel moyen de 2,8 %, soit de 368 093 cas en 2023-2024 à 422 704 en 2028-2029.

<sup>1</sup> La projection du BRF pour les dépenses du MSESC augmente à un taux annuel moyen de 4,2 % de 2023-2024 à 2026-2027.

- De 2018 à 2022, les allocations du POSPH étaient gelées et les allocations ajustées sur l'inflation ont baissé, passant d'une moyenne de 16 075 dollars en 2018-2019 à 14 576 dollars en 2022-2023. Le gouvernement a augmenté le taux de 5 % en 2022 et a désormais indexé les allocations du programme POSPH sur l'inflation. En conséquence, le BRF estime que les allocations ajustées en fonction de l'inflation vont augmenter pour atteindre en moyenne 15 646 dollars en 2028-2029, ce qui reste inférieur aux niveaux qui avaient été gelés en 2018.
- Le deuxième programme le plus important est le programme Ontario au travail – Soutien financier, qui devrait augmenter à un taux annuel moyen de 2,6 %, passant de 2 875 millions de dollars en 2023-2024 à 3 265 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF s'appuie sur la croissance du nombre de cas du programme Ontario au travail et fait l'hypothèse que les allocations de ce programme resteront gelées.
  - Le BRF estime que le nombre de cas relevant du programme Ontario au travail augmentera selon un taux annuel moyen de 2,7 %, de 244 750 cas en 2023-2024 à 278 963 en 2028-2029.
  - Les allocations du programme Ontario au travail sont gelées depuis 2018, ce qui a entraîné une baisse de 15 % des allocations ajustées sur l'inflation, de 11 154 dollars en moyenne en 2018-2019 à 9 485 dollars en 2023-2024. En supposant que ce gel perdure, le BRF estime que les allocations ajustées sur l'inflation baisseront encore de 10 % pour atteindre une moyenne de 8 511 dollars par cas fin 2028-2029.

## **Soutien aux particuliers et aux familles (crédit-poste 702-21)**

- Ce crédit-poste, qui représentait environ 27 % des dépenses du ministère en 2023-2024, fournit un soutien ciblé aux adultes, aux jeunes et aux enfants handicapés, aux victimes de violence et aux membres des Premières Nations. Le BRF prévoit que les dépenses de Soutien aux particuliers et aux familles augmenteront à un taux annuel moyen de 2,6 %, passant de 5 262 millions de dollars en 2023-2024 à 5 974 millions de dollars en 2028-2029.
- Le sous-poste le plus important est le sous-poste Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui devrait augmenter à un taux annuel moyen de 3,6 %, pour passer de 3 343 millions de dollars en 2023-2024 à 3 995 millions de dollars en 2028-2029. Les Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sont constitués de deux programmes clés :
  - Résidences avec services de soutien à l'autonomie : le BRF estime que les dépenses vont croître à un taux annuel moyen de 4,4 %, pour passer de 2 262 millions de dollars en 2023-2024 à 2 804 millions de dollars en 2028-2029. Cette croissance est due à l'augmentation des dépenses de placement dues à l'inflation et de l'augmentation des coûts de placement pour les nouveaux arrivants. Sur la base de la tendance historique, le BRF prévoit que le nombre de personnes prises en charge restera constant au cours de la période de projection.
  - Services de soutien : le BRF estime que les dépenses augmenteront à un taux annuel moyen de 2,0 %, pour passer de 1 068 millions de dollars en 2023-2024 à 1 177 millions de dollars en 2028-2029. Cette croissance des dépenses est due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme Passeport, un programme qui fournit un financement direct aux adultes admissibles ayant une déficience intellectuelle.

- Le deuxième sous-poste le plus important est celui des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,2 %, pour passer de 1 487 millions de dollars en 2023-2024 à 1 498 millions de dollars en 2028-2029. Le programme le plus important de ce sous-poste est :
  - Services en matière d'autisme : dans son budget de l'Ontario 2024, la province a annoncé un investissement ponctuel de 120 millions de dollars pour le Programme ontarien des services en matière d'autisme, pour un budget total de 723 millions de dollars en 2024-2025. Étant donné que la province ne s'est pas engagée à maintenir cette dépense supplémentaire, le BRF suppose que le financement reviendra à 600 millions de dollars à partir de 2025-2026, ce qui correspond à son niveau de financement historique depuis 2019.
    - Le BRF estime que le niveau de financement annuel du Programme ontarien des services en matière d'autisme de 600 millions de dollars, à partir de 2025-2026, serait suffisant pour accorder l'allocation annuelle complète pour services cliniques essentiels à environ 10 142 enfants et jeunes. Si, pour les années à venir, la province devait maintenir le niveau de financement 2024-2025 de 723 millions de dollars, alors le BRF estime que cela serait suffisant pour accorder une allocation annuelle complète pour services cliniques essentiels à 12 629 enfants et jeunes.
- Le troisième sous-poste le plus important est le sous-poste Populations vulnérables, qui devrait augmenter à un taux annuel moyen de 2,1 %, soit de 375 millions de dollars en 2023-2024 à 416 millions de dollars en 2028-2029. Le programme le plus important de ce sous-poste est :
  - Soutien aux victimes de violence : le BRF estime que les dépenses vont croître à un taux annuel moyen de 2,1 %, soit de 257 millions de dollars en 2023-2024 à 285 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF s'appuie sur l'inflation et suppose que le nombre de lits dans les refuges d'urgence n'augmentera pas.

## Enfants et jeunes à risque (crédit-poste 702-20)

- Ce crédit-poste, qui représentait environ 11 % des dépenses du ministère en 2023-2024, fournit un soutien ciblé aux enfants et aux jeunes pris en charge par le système de bien-être de l'enfance et le système de justice pour la jeunesse. Les dépenses devraient croître à un taux annuel moyen de 0,8 %, pour passer de 2 167 millions de dollars en 2023-2024 à 2 255 millions de dollars en 2028-2029.
- Le sous-poste le plus important est constitué des Services de protection de l'enfance, qui devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,7 %, pour passer de 1 892 millions de dollars en 2023-2024 à 1 958 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF suppose que la tendance historique, qui a vu les dépenses de services directs se maintenir à un niveau constant, se poursuivra; cela est en partie dû à la baisse du nombre de cas de protection en cours, qui a chuté de 49,6 % après un pic de 28 236 cas en 2012-2013, pour atteindre environ 14 230 cas en 2023-2024. Le groupe le plus important parmi les cas de protection en cours est celui des enfants et des jeunes pris en charge par une Société d'aide à l'enfance. Ce groupe a subi une baisse de 32,7 %, passant de 17 273 en 2012-2013 à 11 632 en 2023-2024.
- Le deuxième sous-poste le plus important est le sous-poste des Services de justice pour la jeunesse, qui devrait croître à un taux annuel moyen de 1,6 %, soit de 275 millions de dollars en 2023-2024 à 297 millions de dollars en 2028-2029. Le BRF fait l'hypothèse que la capacité du système de justice pour la jeunesse restera constante au niveau de 2023-2024, et que la croissance des dépenses sera principalement due à l'augmentation des salaires et à l'inflation.



## **Prestation ontarienne pour enfants (crédit-poste 702-22)**

- Ce crédit-poste, qui représentait environ 6 % des dépenses du ministère en 2023-2024, accorde des allocations non imposables pour aider les familles à revenus faibles et modérés à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les dépenses devraient croître à un taux annuel moyen de 3,6 %, pour passer de 1 236 millions de dollars en 2023-2024 à 1 472 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF est basée sur la croissance prévue des taux des avantages sociaux et de la démographie infantile de l'Ontario.

## **Toutes les autres dépenses**

- Toutes les autres dépenses, catégorie qui représentait environ 2 % des dépenses du ministère en 2023-2024, comprend le Programme d'administration du ministère (crédit 701), le Bureau des obligations familiales (crédit-poste 702-7), le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse (crédit-poste 702-26), l'Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes (crédit-poste 702-28), les Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires - Programme d'immobilisations (crédit 704), les dépenses législatives et les redressements de consolidation. Les dépenses devraient baisser selon un taux annuel moyen de - 2,4 %, passant de 389 millions de dollars en 2023-2024 à 343 millions de dollars en 2028-2029, en grande partie en raison des baisses prévues des dépenses en immobilisations et des redressements de consolidation.

## 2. Introduction

Le présent rapport passe en revue le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) présenté dans le budget de l'Ontario 2024 et le Budget des dépenses 2024-2025. La structure du rapport est la suivante :

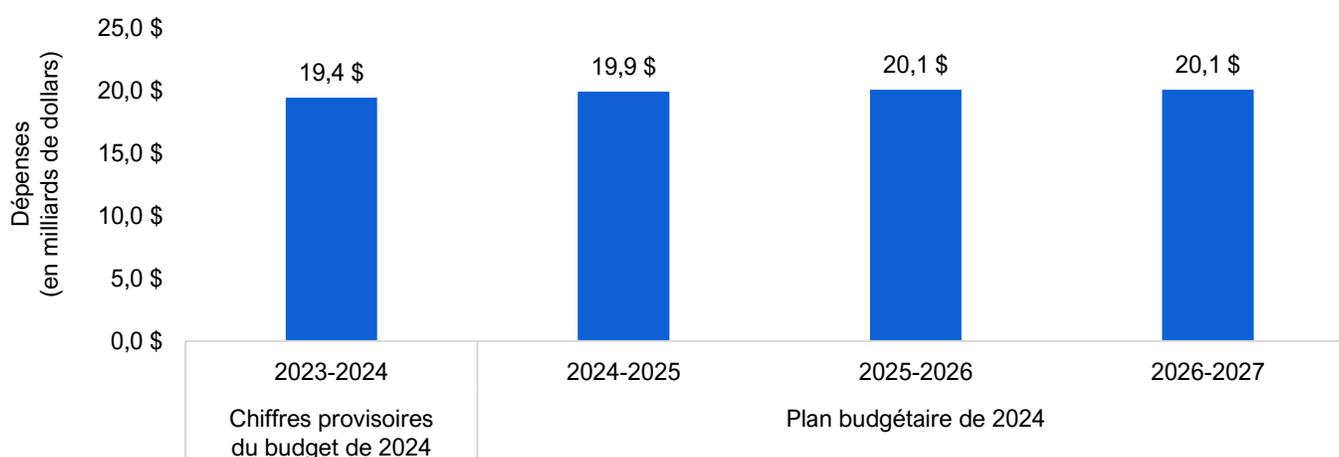
- le chapitre 3 donne un aperçu du plan de dépenses du ministère présenté dans le budget de l'Ontario 2024 et le Budget des dépenses 2024-2025;
- le chapitre 4 analyse la projection du BRF concernant les dépenses du MSESC de 2023-2204 à 2028-2029, en se fondant sur la structure actuelle des programmes et les engagements annoncés, puis en comparant cette projection avec le plan de dépenses du ministère inclus dans le budget de 2024;
- les chapitres 5 à 9 analysent les projections du BRF concernant les dépenses du ministère sur les quatre crédits-postes les plus importants et pour Toutes les autres dépenses, puis présentent les hypothèses, problèmes et incertitudes clés qui sous-tendent les prévisions de dépenses du BRF.

## 3. Plan de dépenses

### Aperçu

Dans son budget de l'Ontario 2024, la province estime que le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires aura dépensé 19,4 milliards de dollars en 2023-2024. À terme, les dépenses du MESC devraient augmenter pour atteindre 19,9 milliards de dollars en 2024-2025 et 20,1 milliards de dollars en 2025-2026 et 2026-2027. Au total, de 2023-2024 à 2026-2027, la province prévoit une augmentation des dépenses du MESC de 1,1 % par an en moyenne.

**Figure 3.1**  
**Plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans le budget de l'Ontario 2024, en milliards de dollars**



Source : Budget de l'Ontario 2024.

## Plan de dépenses par catégorie du budget des dépenses 2024-2025

Le plan de dépenses 2024-2025 de 19,9 milliards de dollars du MESC est détaillé dans le budget des dépenses 2024-2025. Dans le budget des dépenses, le plan de dépenses du ministère est classé en trois grandes catégories :

- 20 milliards de dollars de « crédits législatifs » autorisés chaque année par l'Assemblée législative (connues sous le nom de dépenses « soumises au vote »);
- - 138 millions de dollars de « redressements de consolidation », qui sont constitués principalement de redressements de comptes pour les dépenses du MESC enregistrées comme dépenses dans d'autres secteurs de programmes;
- 77 millions de dollars autorisés par des lois autonomes (appelées « dépenses législatives »).

Les 20 milliards de dollars de dépenses au titre du projet de loi de crédits sont répartis dans des programmes appelés crédits, des sous-programmes appelés postes et enfin des comptes. Les dépenses du MESC sont constituées de trois crédits, et ces crédits contiennent 11 postes. Le crédit le plus important est le Programme de services à l'enfance et aux adultes à hauteur de 19,7 milliards de dollars, soit 98,9 % des dépenses du MESC planifiées pour 2024-2025. Dans le Programme de services à l'enfance et aux adultes, le crédit-poste le plus important est l'Aide financière et à l'emploi, qui s'élève à 10,5 milliards de dollars, soit 52,7 % des dépenses planifiées du ministère.

Les redressements de consolidation de - 138 millions de dollars incluent 146 millions de dépenses liées aux revenus levés par les sociétés d'aide à l'enfance auprès de tierces parties (telles que les contributions du gouvernement fédéral par l'entremise du Programme des allocations spéciales pour enfants). Cela est plus que compensé par un redressement négatif de 283 millions de dollars, principalement pour tenir compte des dépenses du MDESC dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éducation postsecondaire.

Les lois autonomes (c.-à-d. les dépenses autorisées par des lois autres que le projet de loi de crédits) représentent 77 millions de dollars ou moins de 0,4 % des dépenses programmées du MDESC. Ces dépenses sont principalement consacrées aux dépenses et à l'amortissement des mauvaises créances.

**Tableau 3.1**

**Plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires par catégorie du budget de dépenses pour 2024-2025, en millions de dollars**

| Crédit   | Poste | Nom du programme   | Budget de dépenses 2024-2025 (en millions de dollars) | Part du total (en pourcentage) |
|--|-------|--|---|--------------------------------|
| 701  | 1     | Administration du ministère  | 69  | 0,3                            |
|  | 2     | Politique stratégique  | 28  | 0,1                            |
| <b>Total du Programme d'administration du ministère (crédit 701)</b>   |       |  | <b>98</b>   | <b>0,5</b>                     |
| 702  | 3     | Soutien financier et soutien à l'emploi  | 10 506  | 52,7                           |
|  | 7     | Bureau des obligations familiales  | 41  | 0,2                            |
|  | 20    | Enfants et jeunes à risque   | 2 180   | 10,9                           |
|  | 21    | Soutien aux particuliers et aux familles   | 5 517   | 27,7                           |
|  | 22    | Prestation ontarienne pour enfants   | 1 333   | 6,7                            |
|  | 26    | Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse | 80  | 0,4                            |
|  | 28    | Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes  | 54  | 0,3                            |
| <b>Total du Programme de services à l'enfance et aux adultes (crédit 702)</b>                                    |       |  | <b>19 712</b>   | <b>98,9</b>                    |
| 704  | 1     | Services à l'enfance, services sociaux et communautaires   | 178   | 0,9                            |
|  | 2     | Applications et logiciels d'entreprise pour les Services à l'enfance, services sociaux et communautaires                                 | < 1   | 0,0                            |
| <b>Total du Programme des Services à l'enfance, services sociaux et communautaires (crédit 704)</b>              |       |  | <b>178</b>  | <b>0,9</b>                     |
| <b>Total des dépenses (votées) au titre du projet de loi de crédits</b>  |       |  | <b>19 987</b>   | <b>100,3</b>                   |
| <b>Redressements de consolidation</b>  |       |  | <b>- 138</b>  | <b>- 0,7</b>                   |
| <b>Dépenses en vertu de lois autonomes (crédits législatifs)</b>   |       |  | <b>77</b>   | <b>0,4</b>                     |
| <b>Total du plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires</b> |       |  | <b>19 926</b>   | <b>100,0</b>                   |

Remarque : Les totaux excluent les dépenses proposées du MDESC pour les actifs de fonctionnement ainsi que les immobilisations de 57 millions de dollars et 16 millions de dollars respectivement.

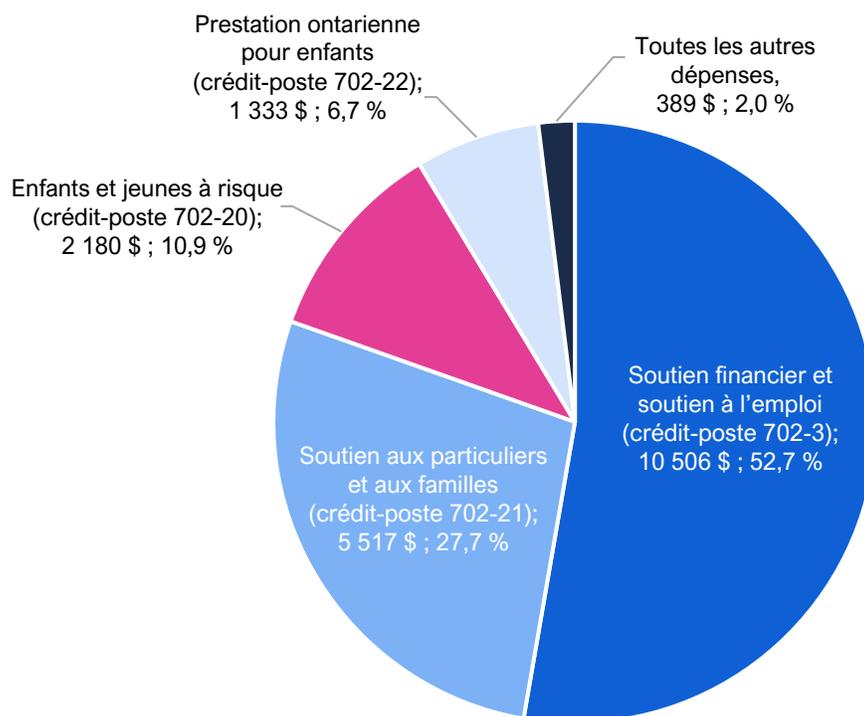
Sources : Budget des dépenses 2024-2025 et calculs du BRF.

Plus de 98 % des dépenses planifiées du MESC pour 2024-2025 sont soumises à quatre crédits-postes :

- le **Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3)**, le crédit le plus important, représentant 52,7 % des dépenses planifiées du ministère. Ce crédit comprend principalement les paiements de transfert qui fournissent une aide financière aux ménages dans le besoin par l'entremise du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail (OT). Ces ménages peuvent également recevoir un soutien et des avantages en matière d'emploi afin de les aider à trouver un travail, ainsi que des prestations de santé, par exemple une aide pour le paiement des médicaments dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario;
- les **Soutiens aux particuliers et aux familles (crédit-poste 702-21)**, qui représentent 27,7 % des dépenses planifiées du ministère. Ce crédit fournit un soutien ciblé aux adultes, jeunes et enfants handicapés, victimes de violence et aux peuples autochtones;
- les **Enfants et jeunes à risque (crédit-poste 702-20)**, qui représentent 10,9 % des dépenses planifiées du ministère. Ce crédit finance des services de protection de l'enfance, d'aide sociale à l'enfance et de justice pour les jeunes;
- la **Prestation ontarienne pour enfants (crédit-poste 702-22)**, qui représente 6,7 % des dépenses planifiées du ministère. Ce crédit est un paiement non imposable destiné à aider les familles à revenu faible ou modéré à subvenir aux besoins de leurs enfants;
- **Toutes les autres dépenses**, soit les 2,0 % restant des dépenses planifiées du ministère pour 2024-2025. Cette catégorie comprend le Programme d'administration du ministère (crédit 701), le Bureau des obligations familiales (crédit-poste 702-7), le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse (crédit-poste 702-26), l'Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes (crédit-poste 702-28), les Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires - Programme d'immobilisations (crédit 704), les dépenses législatives et les redressements de consolidation.

**Figure 3.2**

**Plan de dépenses 2024-2025 du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires par crédits-postes, en millions de dollars**



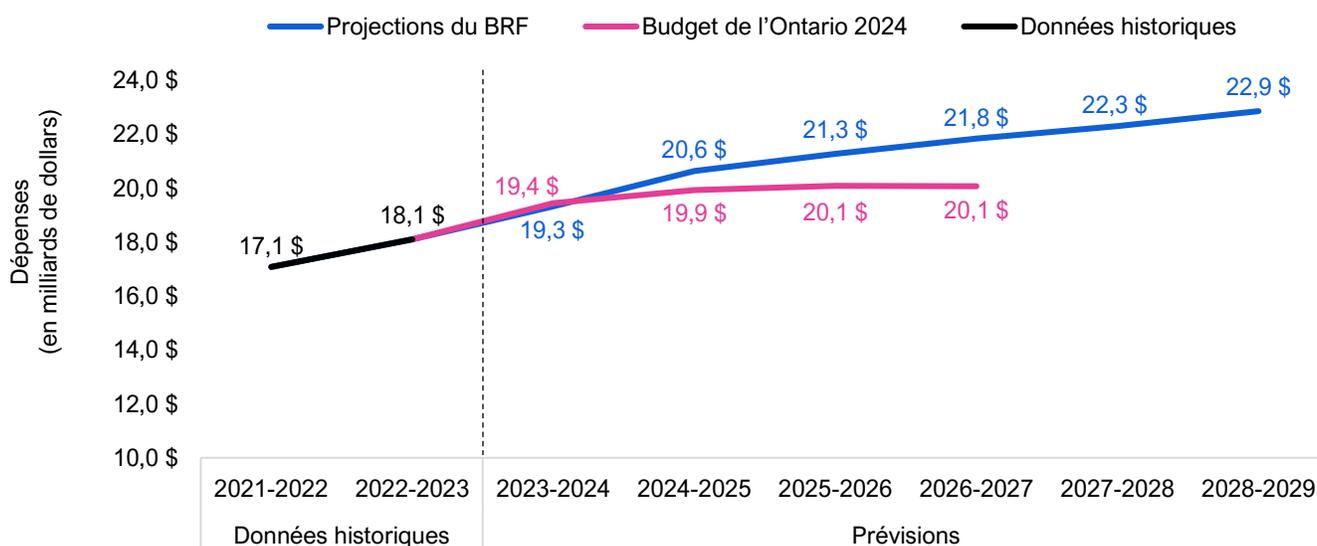
Source : Budget des dépenses 2024-2025.

## 4. Analyse du plan de dépenses

La suite du présent rapport analyse la projection du BRF relative aux dépenses du MDESC de 2023-2024 à 2028-2029. Ce chapitre compare la projection du BRF au plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de l'Ontario 2024. Les chapitres 5 à 8 expliquent les dépenses projetées par le BRF pour les quatre crédits-postes les plus importants. Le chapitre 9 analyse la projection de dépenses du BRF pour la catégorie Toutes les autres dépenses.

En se basant sur la structure actuelle du programme et les engagements annoncés, le BRF prévoit que les dépenses du MDESC augmenteront à un taux annuel moyen de 3,4 %, passant de 19,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 22,9 milliards de dollars en 2028-2029. À l'inverse, dans le budget de l'Ontario 2024, la province prévoit que les dépenses du MDESC croîtront à un taux annuel moyen de 1,1 %, soit de 19,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 20,1 milliards de dollars en 2026-2027, la dernière année de la projection du gouvernement<sup>2</sup>.

**Figure 4.1**  
Projections de dépenses du MDESC, BRF relativement au budget de l'Ontario 2024, en milliards de dollars



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Pour l'exercice 2023-2024, qui s'est terminé le 31 mars 2024, le BRF estime que le MDESC a dépensé 19,3 milliards de dollars, soit 0,1 milliard de dollars de moins que projeté par la province dans son budget de l'Ontario 2024. Cette différence est largement due aux prévisions du BRF qui intègrent les données sur les dépenses du gouvernement jusqu'au 22 avril 2024, alors que le budget de l'Ontario 2024, publié le 26 mars 2024, était basé sur des chiffres antérieurs.

Sur les trois années de la période de perspectives couverte par le budget de l'Ontario 2024, soit de 2024-2025 à 2026-2027, le BRF projette que le plan de dépenses du MDESC n'est pas suffisant pour financer les programmes actuels du ministère et les engagements annoncés. Le BRF prévoit une insuffisance de financement de 0,7 milliard de dollars pour 2024-2025, de 1,2 milliard de dollars en 2025-2026 et enfin de 1,8 milliard de dollars en 2026-2027. Sur la période de trois ans allant de 2024-2025 à 2026-2027, la province a affecté au total 3,7 milliards de dollars de moins que ce qui est nécessaire au MDESC pour financer ses programmes actuels ainsi que les engagements annoncés.

<sup>2</sup> La projection du BRF pour les dépenses du MDESC augmente à un taux annuel moyen de 4,2 % de 2023-2024 à 2026-2027.

L'insuffisance de 0,7 milliard de dollars en 2024-2025 est due en grande partie à des différences au niveau des coûts prévus du soutien financier du programme Ontario au travail. Les dépenses proposées par le MDESC de 2,7 milliards de dollars pour le programme Ontario au travail dans le Budget des dépenses 2024-2025 sont inférieures de 0,7 milliard de dollars à l'estimation de 3,3 milliards de dollars faite par le BRF concernant le coût du programme, ce qui est probablement dû à un volume plus élevé de cas pris en compte dans la projection par le BRF. Au-delà de 2024-2025, la province ne rend publique aucune dépense par programme; par conséquent, le BRF ne peut divulguer des détails supplémentaires sur la source des insuffisances de financement pour 2025-2026 et 2026-2027.

**Tableau 4.1**

**Projection du BRF pour les dépenses du MDESC de 2023-2024 à 2028-2029, en millions de dollars**

| Crédit-poste  | Projection de dépenses du BRF 2023-2024 | Projection de dépenses du BRF 2028-2029 | Taux moyen de croissance annuelle (%) 2023-2024 à 2028-2029 | Pourcentage de croissance (%) 2023-2024 à 2028-2029 |
|---|---|---|---|---|
| <b>Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3)</b>         | <b>10 272</b>                           | <b>12 808</b>                           | <b>4,5 %</b>  | <b>71,9 %</b>                                       |
| Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien financier | 5 866                                   | 7 703                                   | 5,6 %   | 52,1 %  |
| Programme Ontario au travail – Soutien financier                            | 2 875                                   | 3 265                                   | 2,6 %   | 11,1 %  |
| Programme de médicaments de l'Ontario                                       | 1 104                                   | 1 436                                   | 5,4 %   | 9,4 %   |
| Autres dépenses de soutien financier et à l'emploi                          | 427                                     | 404                                     | -1,1 %  | -0,7 %  |
| <b>Soutien aux particuliers et aux familles (crédit-poste 702-21)</b>       | <b>5 262</b>                            | <b>5 974</b>                            | <b>2,6 %</b>  | <b>20,2 %</b>                                       |
| Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle                  | 3 343                                   | 3 995                                   | 3,6 %   | 18,5 %  |
| Services à l'enfance et à la jeunesse                                       | 1 487                                   | 1 498                                   | 0,2 %   | 0,3 %   |
| Populations vulnérables   | 375                                     | 416                                     | 2,1 %   | 1,2 %   |
| Autres dépenses de soutien aux particuliers et aux familles                 | 58                                      | 65                                      | 2,3 %   | 0,2 %   |
| <b>Enfants et jeunes à risque (crédit-poste 702-20)</b>                     | <b>2 167</b>                            | <b>2 255</b>                            | <b>0,8 %</b>  | <b>2,5 %</b>  |
| Services de protection de l'enfance   | 1 892                                   | 1 958                                   | 0,7 %   | 1,9 %   |
| Services de justice pour la jeunesse  | 275                                     | 297                                     | 1,6 %   | 0,6 %   |
| <b>Prestation ontarienne pour enfants (crédit-poste 702-22)</b>             | <b>1 236</b>                            | <b>1 472</b>                            | <b>3,6 %</b>  | <b>6,7 %</b>  |
| <b>Toutes les autres dépenses</b>   | <b>389</b>                              | <b>343</b>                              | <b>-2,4 %</b>   | <b>-1,3 %</b>                                       |
| <b>Total des dépenses du ministère</b>                                      | <b>19 326</b>                           | <b>22 853</b>                           | <b>3,4 %</b>  | <b>100 %</b>  |

Sources : Budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le tableau ci-dessus catégorise la projection de dépenses du BRF selon les quatre crédits-postes les plus importants et la catégorie Autres dépenses, mettant ainsi en lumière les composantes les plus importantes des dépenses du MDESC et l'augmentation des dépenses. Globalement, le BRF prévoit que les dépenses du MDESC augmenteront selon un taux annuel moyen de 3,4 %, passant de 19,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 22,9 milliards de dollars en 2028-2029.

- Plus des deux tiers de l'augmentation des dépenses du MDESC sont dus à la croissance des dépenses de soutien financier et de soutien à l'emploi, qui devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 4,5 % de 2023-2024 à 2028-2029, en raison principalement d'une augmentation des paiements de soutien financier du POSPH.
- Les dépenses de soutien aux particuliers et aux familles devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,6 %, sous l'effet d'une augmentation des dépenses des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Les dépenses du programme Enfants et jeunes à risque devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 0,8 %.
- Les dépenses du programme Prestation ontarienne pour enfants devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,6 %.
- Toutes les autres dépenses devraient baisser selon un taux annuel moyen de - 2,4 %.

Les chapitres suivants décrivent les quatre crédits-postes les plus importants et la catégorie Autres dépenses, analysent les perspectives de dépenses du BRF de 2023-2024 à 2028-2029 et mettent en évidence des hypothèses clés ainsi que des mesures client et de performance pertinentes.

## 5. Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3)

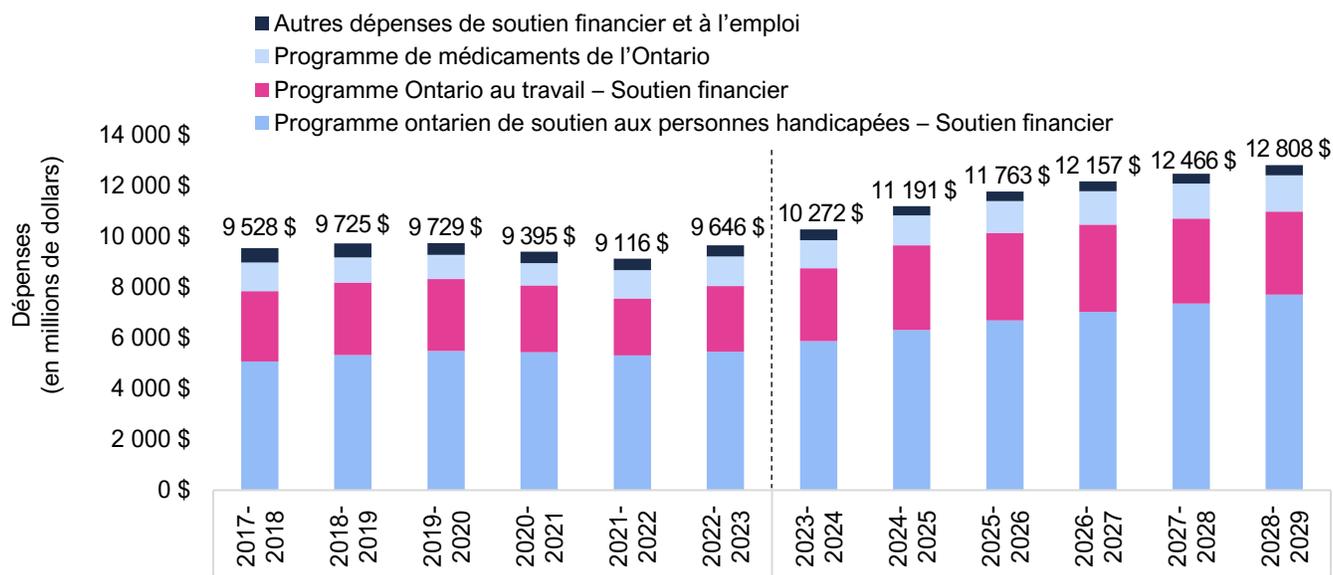
Le crédit-poste **Soutien financier et soutien à l'emploi** inclut des dépenses destinées aux programmes qui apportent un soutien financier aux ménages dans le besoin par l'entremise du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail (OT). Ces ménages peuvent également recevoir un soutien et des avantages en matière d'emploi afin de les aider à trouver un travail, ainsi que des prestations de santé, comme une aide pour le paiement des médicaments dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario. Ces programmes, souvent appelés aides sociales, représentaient environ 53,2 % des dépenses totales du ministère en 2023-2024. Les dépenses de **Soutien financier et soutien à l'emploi** sont constituées en grande partie de trois paiements de transfert : le soutien financier du **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**, le **soutien financier du programme Ontario au travail** et le **Programme de médicaments de l'Ontario**.

Le BRF prévoit que les dépenses de **Soutien financier et soutien à l'emploi** augmenteront selon un taux annuel moyen de 4,5 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 10 272 millions de dollars à 12 808 millions de dollars. Cela inclut :

- une augmentation des dépenses de **soutien financier du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**, qui passent de 5 866 millions de dollars à 7 703 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 5,6 %);
- une augmentation des dépenses de **soutien financier du programme Ontario au travail**, qui passent de 2 875 millions de dollars à 3 265 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %);
- une augmentation des dépenses du **Programme de médicaments de l'Ontario** pour les bénéficiaires des programmes POSPH et OT, qui passent de 1 104 millions de dollars à 1 436 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 5,4 %);
- une baisse des **Autres dépenses de soutien financier et soutien à l'emploi**, qui passent de 427 millions de dollars à 404 millions de dollars (soit une baisse annuelle moyenne de - 1,1 %).

**Figure 5.1**

**Projection du BRF concernant les dépenses de Soutien financier et soutien à l'emploi (crédit-poste 702-3), en millions de dollars**



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien financier

### Aperçu du programme

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) est le programme le plus important du MDESC. Le POSPH est constitué de deux paiements de transfert, dont le plus important est le POSPH – Soutien financier, qui représente plus de 30 % des dépenses du ministère<sup>3</sup>.

Le POSPH – Soutien financier fournit une aide financière directe aux Ontariennes et Ontariens handicapés et à leurs familles. Pour bénéficier de ce soutien, une personne doit être une ou un adulte résidant en Ontario en situation financière précaire et avec des ressources limitées<sup>4</sup>. La personne doit également faire la preuve qu'elle remplit les critères établis par la définition du programme d'une personne handicapée ou qu'elle appartient à une catégorie définie (telle que les personnes âgées de plus de 65 ans ne pouvant bénéficier de la Sécurité de la vieillesse)<sup>5</sup>.

La majorité des dépenses du programme POSPH sont consacrées aux allocations mensuelles allouées aux personnes afin de couvrir les besoins de base tels que la nourriture et les autres biens de première nécessité, ainsi que les coûts de logement associés à la location et aux paiements des services publics. Les allocations mensuelles sont déterminées principalement en fonction du revenu du ménage, des conditions de logement, du fait que la personne a une conjointe ou un conjoint ainsi que du nombre et de l'âge des éventuelles personnes dépendantes<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Les dépenses du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien à l'emploi sont incluses dans les Autres dépenses de Soutien financier et à l'emploi dans les prévisions du BRF.

<sup>4</sup> Les limites de ressources définies pour une allocation individuelle (c.-à-d. un cas) sont de 40 000 dollars pour un bénéficiaire unique, de 50 000 dollars pour un couple et de 500 dollars pour chaque personne à charge autre qu'un conjoint. Voir Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, [Directives du programme POSPH concernant le soutien du revenu](#).

<sup>5</sup> Pour de plus amples détails sur l'admissibilité au programme POSPH, voir le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires : [Admissibilité au soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#).

<sup>6</sup> Pour de plus amples détails sur les allocations mensuelles maximales, voir les [Directives du POSPH concernant le soutien du revenu](#), du gouvernement de l'Ontario.

Des allocations supplémentaires sont disponibles pour les parents qui s'occupent d'enfants souffrant de handicaps graves, pour les personnes résidant dans les régions du Nord qui ne sont pas accessibles par voie routière toute l'année, pour les personnes avec des besoins alimentaires particuliers et enfin pour les femmes enceintes ou allaitantes. En plus d'allocations, les personnes peuvent avoir droit à des avantages en matière de santé et de handicap<sup>7</sup>. Le BRF estime qu'en 2023-2024 il y avait en moyenne 368 093 cas relevant du POSPH et que l'allocation annuelle moyenne s'élevait à 15 095 dollars par cas<sup>8</sup>.

### Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses encourues par le programme POSPH – Soutien financier augmenteront pour passer de 5,9 milliards de dollars en 2023-2024 à 7,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 5,6 %. Ce taux de croissance dépasse largement le taux de croissance annuel moyen estimé à 2,5 % pour la période allant de 2017-2018 à 2023-2024. Cette augmentation est due à une prévision de croissance relativement élevée du nombre de cas et, depuis 2022, à l'indexation des allocations sur l'inflation pour l'aide relative aux biens de première nécessité et au logement.

Le BRF estime que le nombre de cas relevant du POSPH augmentera selon un taux annuel moyen de 2,8 %, pour passer de 368 093 en 2023-2024 à 422 704 en 2028-2029. Le facteur principal de cette croissance du nombre de cas est la croissance démographique et, dans une moindre mesure, une hausse attendue du taux du recours aux aides en raison du vieillissement de la population en Ontario<sup>9</sup>. La projection du BRF concernant la hausse du nombre de cas est similaire à ce qui avait été observé avant la pandémie, lorsque la croissance annuelle du nombre de cas s'élevait à 3,0 % de 2014-2015 à 2019-2020. Cependant, pendant la pandémie le nombre de cas relevant du programme POSPH a diminué, phénomène que le ministère attribue à une baisse du nombre de dossiers soumis par le programme Ontario au travail. Moins de personnes ont fait appel au programme Ontario au travail en raison du programme fédéral temporaire de soutien des revenus pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a eu pour conséquence une baisse du nombre de bénéficiaires du programme Ontario au travail dont les dossiers ont été soumis au programme POSPH.

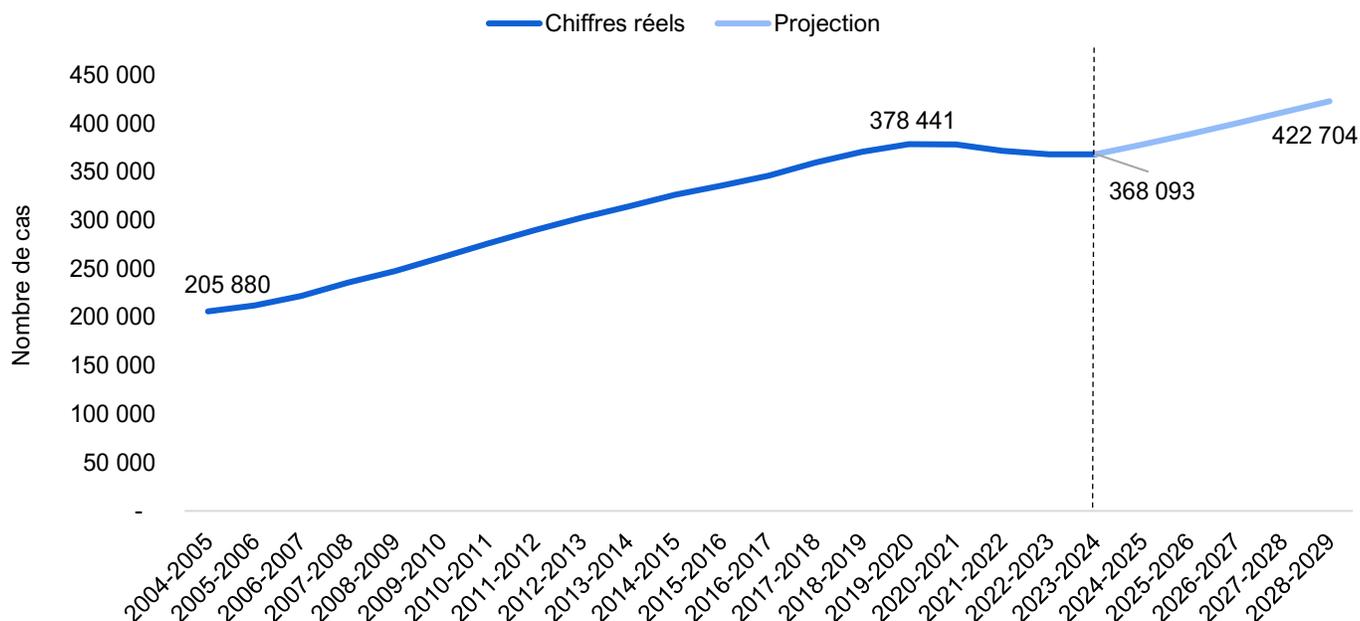
<sup>7</sup> Gouvernement de l'Ontario : [Prestations de santé et d'invalidité du POSPH](#).

<sup>8</sup> Un cas fait référence à un individu ou à une famille qui bénéficie du programme POSPH. L'allocation POSPH annuelle moyenne par cas exclut les versements pour Soutien aux enfants souffrant de handicaps graves et les autres prestations.

<sup>9</sup> Don Kerr et coll. (2019), [From Temporary Financial Assistance to Longer Term Income Support: Probing the Growth in Ontario's Disability Support Program](#), *Canadian Review of Social Policy/RCPS* 79:11-31.

**Figure 5.2**

**Nombre de cas mensuel moyen réel et prévu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, par exercice**



Remarque : Un cas fait référence à un individu ou à une famille qui bénéficie du programme POSPH.  
 Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

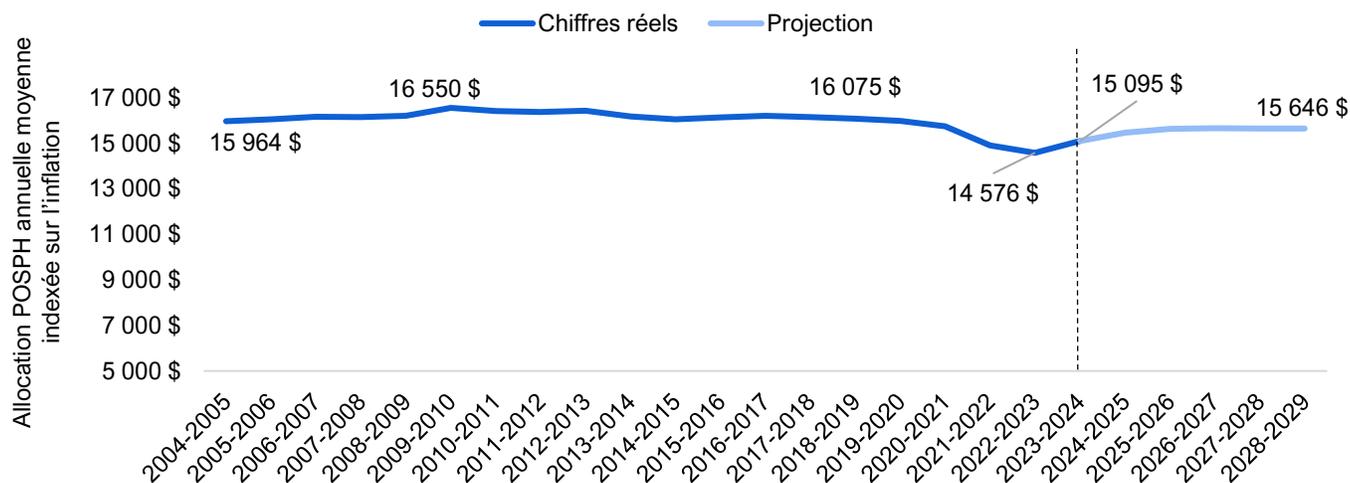
En 2022, le gouvernement s'est engagé à augmenter les allocations afin de suivre le taux d'inflation, ce qui a entraîné une hausse initiale de 5 % en septembre 2022<sup>10</sup>. Le gouvernement a également augmenté le niveau de revenu issu du travail que les bénéficiaires handicapés du programme POSPH pouvaient gagner sans affecter leur allocation de 200 à 1 000 dollars en février 2023<sup>11</sup>.

L'augmentation des allocations de 5 % en 2022 représente la première augmentation des allocations du programme POSPH depuis 2018. Le BRF estime que la conséquence de cette pause dans l'augmentation des allocations de 2018 à 2022 constitue une baisse du niveau des allocations indexées sur l'inflation, lesquelles passent d'une moyenne de 16 075 dollars par cas en 2018 à 14 576 dollars en 2022-2023, avant une hausse à 15 095 dollars en 2023-2024. Par la suite, le BRF estime que les allocations POSPH indexées sur l'inflation augmenteront pour atteindre environ 15 646 dollars par cas en 2028-2029<sup>12</sup>. Cependant, malgré ces hausses, le niveau des allocations par rapport à l'inflation sera inférieur en 2028-2029 aux niveaux gelés en 2018.

<sup>10</sup> En juillet 2023, l'Ontario a augmenté les allocations du programme POSPH de 6,5 %, en phase avec l'inflation de l'année précédente. Gouvernement de l'Ontario : [Le plan de l'Ontario pour bâtir soutien une province et une économie plus fortes](#).

<sup>11</sup> Au-delà des premiers 1 000 dollars de revenu du travail, chaque dollar supplémentaire de revenu réduit l'allocation POSPH de 75 cents. Précédemment, les bénéficiaires du programme POSPH pouvaient gagner jusqu'à 200 dollars de revenu du travail et chaque dollar supplémentaire de revenu réduisait l'allocation POSPH de 50 cents.

<sup>12</sup> Les augmentations annuelles sont basées sur les variations de l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de l'Ontario entre des périodes de 12 mois, c.-à-d. que l'augmentation de juillet 2024 sera basée sur les changements des moyennes de l'IPC de l'Ontario d'octobre 2022 à septembre 2023 et sur la moyenne d'octobre 2021 à septembre 2022.

**Figure 5.3**
**Allocation annuelle moyenne du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées par cas en dollars indexés sur l'inflation (2023-2024), par exercice**


Remarque : Le montant annuel moyen de l'allocation POSPH indexé sur l'inflation comprend les dépenses municipales de 2004-2005 à 2010-2011, lorsque les municipalités payaient une part des allocations POSPH.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

À partir de 2025-2026, l'allocation POSPH moyenne par cas pourrait être réduite en raison de l'introduction de la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH), qui devrait entrer en vigueur en juillet 2025<sup>13</sup>. Selon les directives actuelles du programme POSPH, la prestation PCPH n'est pas exclue du calcul du revenu d'éligibilité pour le programme POSPH. Si la prestation PCPH n'est pas exclue, les allocations POSPH accordées seraient soumises à recouvrement. Le BRF n'a pas inclus l'incidence de la prestation PCPH dans ses prévisions, car les renseignements concernant sa structure et les directives relatives aux modifications potentielles de l'exemption de revenu POSPH ne sont pas finalisés.

## Programme Ontario au travail — Soutien financier

### Aperçu du programme

Le programme Ontario au travail – Soutien financier fournit une aide financière aux Ontariennes et les Ontariens dans le besoin<sup>14</sup>. Pour bénéficier de ce soutien, une personne doit être une ou un adulte résidant en Ontario et en situation financière précaire, avec des ressources limitées<sup>15</sup>, et le bénéficiaire doit également participer à des activités de recherche d'emploi<sup>16</sup>.

La plupart des dépenses du programme Ontario au travail sont consacrées aux allocations mensuelles allouées aux personnes afin de couvrir les besoins de base tels que la nourriture et les autres biens de première nécessité, ainsi que les coûts de logement associés à la location et aux paiements des services publics. Les allocations mensuelles sont déterminées principalement par le revenu du ménage<sup>17</sup>, le fait que la personne a une conjointe ou

<sup>13</sup> Budget 2024 du gouvernement du Canada.

<sup>14</sup> Les coûts du programme Ontario au travail – Soutien à l'emploi sont inclus dans les Autres dépenses de Soutien financier et à l'emploi dans les prévisions du BRF.

<sup>15</sup> Les limites de ressources définies pour une allocation individuelle sont de 10 000 dollars pour un bénéficiaire unique, de 15 000 dollars pour un couple et de 500 dollars pour chaque personne à charge autre qu'un conjoint. [Directives du programme Ontario au travail pour le soutien à l'emploi](#) du gouvernement de l'Ontario.

<sup>16</sup> [Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail](#).

<sup>17</sup> Les bénéficiaires du programme Ontario au travail peuvent gagner jusqu'à 200 dollars de revenus du travail sans que cela ait une incidence sur leurs allocations du programme Ontario au travail. Au-delà des premiers 200 dollars, chaque dollar supplémentaire de revenu réduit l'allocation Ontario au travail de 50 cents.

un conjoint ainsi que le nombre et l'âge des éventuelles personnes dépendantes<sup>18</sup>. Des allocations supplémentaires sont disponibles pour les personnes dans des situations particulières, telles que celles qui vivent dans les régions du Nord qui ne sont pas accessibles par voie routière toute l'année, les personnes avec des besoins alimentaires particuliers et enfin les femmes enceintes ou allaitantes. En 2023-2024, le BRF estime qu'il y avait en moyenne 244 750 cas relevant du programme Ontario au travail qui bénéficiaient d'une allocation annuelle moyenne provenant de ce programme à hauteur de 9 485 dollars par cas<sup>19</sup>.

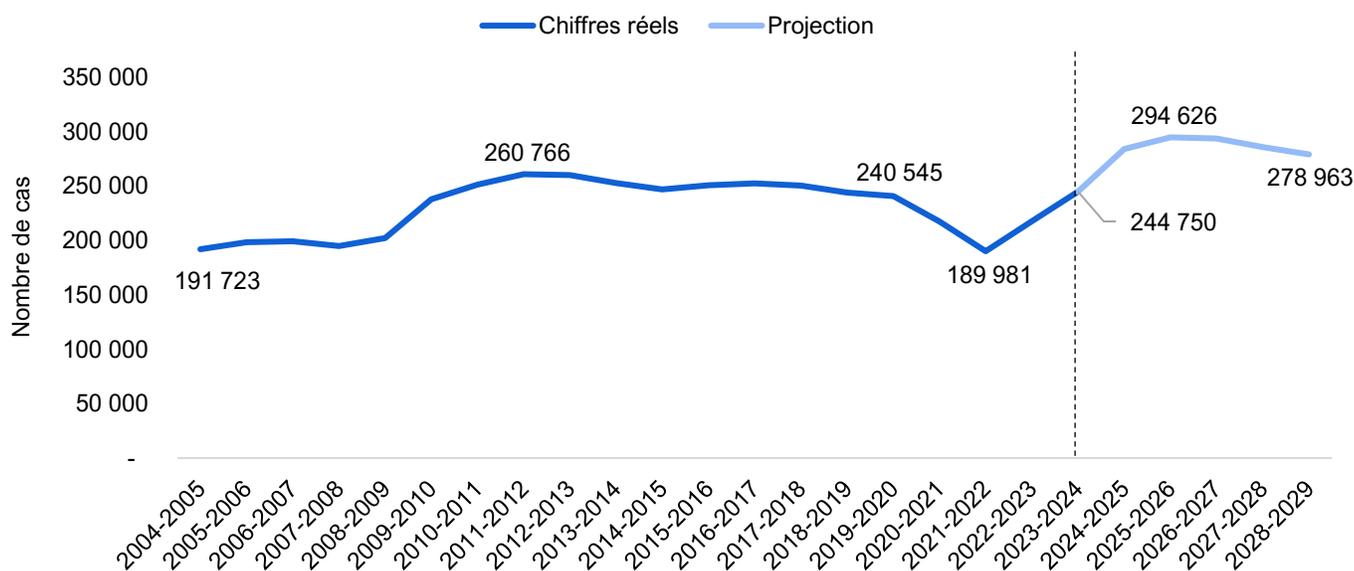
### Prévisions de dépenses

Le BRF estime que les dépenses du programme Ontario au travail – Soutien financier vont augmenter selon un taux annuel moyen de 2,6 %, passant de 2,9 milliards de dollars en 2023-2024 à 3,3 milliards de dollars en 2028-2029. Cette croissance des dépenses est due à la hausse prévue du nombre de personnes bénéficiant des allocations, combinée à l'hypothèse qu'il n'y aura pas de modification du niveau des allocations du programme Ontario au travail, qui sont gelées depuis 2018.

Le BRF estime que le nombre de cas relevant du programme Ontario au travail augmentera selon un taux annuel moyen de 2,7 %, passant de 244 750 en 2023-2024 à 278 963 en 2028-2029. Cela fait suite à une période, de 2020-2021 à 2022-2023, pendant laquelle les cas relevant du programme Ontario au travail avaient temporairement baissé en raison de la hausse des aides fédérales destinées à soutenir les revenus pendant la pandémie de COVID-19; les chiffres sont passés de 240 545 cas en 2019-2020 à 189 981 cas en 2021-2022. Cependant, avec la fin des aides fédérales liées à la COVID-19, le ralentissement prévu du marché du travail et la hausse des migrations internationales<sup>20</sup>, le BRF estime que les cas relevant du programme Ontario au travail vont augmenter pour atteindre un pic de 294 626 cas en 2025-2026, puis vont progressivement baisser jusqu'à la fin de la période de perspectives en 2028-2029; scénario similaire à ce qui s'est passé après la récession de 2008-2009.

**Figure 5.4**

### Nombre mensuel réel et prévu de cas relevant du programme Ontario au travail, par exercice



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

<sup>18</sup> Pour de plus amples détails sur les allocations mensuelles maximales, voir les [Directives du programme Ontario au travail pour le soutien à l'emploi](#), du gouvernement de l'Ontario.

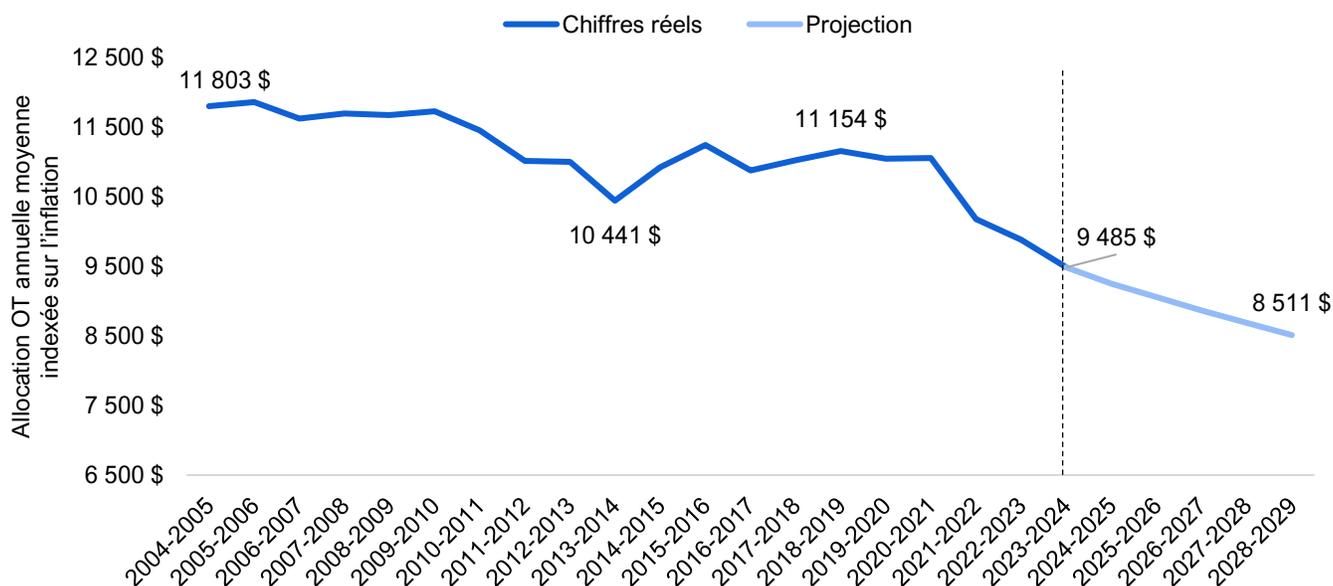
<sup>19</sup> Le nombre de cas du programme et la moyenne des allocations du programme Ontario au travail incluent les cas individuels, les couples et les parents seuls soutiens de famille.

Le terme *un cas* fait référence à un individu ou à une famille.

<sup>20</sup> Direction de l'emploi et des services sociaux de la ville de Toronto : [2024 Budget Notes Toronto Employment & Social Services](#); et Region of Peel : [Income Support, 2024–2027 Business Plan and 2024 Budget](#).

Le BRF fait l'hypothèse qu'aucune modification du niveau des allocations du programme Ontario au travail n'interviendra puisque les taux sont gelés depuis 2018 et que la province n'a fait état d'aucune politique destinée à les augmenter<sup>21</sup>. Cela aura pour conséquence des diminutions continues des niveaux d'allocation après correction pour tenir compte de l'inflation. Le BRF estime que le niveau annuel moyen d'allocation par cas indexé sur l'inflation a baissé de 15 %, passant de 11 154 dollars en 2018-2019 à 9 485 dollars en 2023-2024. En supposant que ce gel perdure, le BRF estime que l'allocation ajustée sur l'inflation baissera encore de 10 % pour atteindre une moyenne de 8 511 dollars par cas à la fin de 2028-2029.

**Figure 5.5**  
Allocation annuelle moyenne du programme Ontario au travail par cas en dollars indexés sur l'inflation (2023-2024), par exercice



Remarque : Le montant annuel moyen de l'allocation OT indexé sur l'inflation comprend les dépenses municipales de 2004-2005 à 2017-2018, lorsque les municipalités payaient une part des allocations OT.  
Source : Analyse par le BRF des chiffres fournis par le MDESC.

## Programme de médicaments de l'Ontario

### Aperçu du programme

Les ménages qui bénéficient d'un soutien financier dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou du programme Ontario au travail peuvent également bénéficier de la prise en charge du coût des médicaments délivrés sur ordonnance en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario. Le Programme de médicaments de l'Ontario inclut également des programmes destinés à maintenir une prise en charge du coût des médicaments sur ordonnance pour les familles qui ne peuvent plus bénéficier du programme POSPH ou Ontario au travail, mais pour qui le coût des médicaments est élevé par rapport à leurs revenus<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Le MDESC a confirmé au BRF qu'il n'a pas prévu de modifier les critères d'admissibilité ou les niveaux d'allocations du programme Ontario au travail.

<sup>22</sup> Les personnes qui ne sont plus admissibles aux programmes POSPH et OT peuvent toujours bénéficier d'une couverture pour les médicaments sur ordonnance par l'entremise du Programme de médicaments de l'Ontario en vertu de l'Assurance-maladie complémentaire et de la Prestation transitoire de santé. Pour de plus amples détails, voir le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires : [Directives du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées concernant le soutien du revenu : 9.10 — Prestations pour services de santé complémentaires](#); et ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires : [Directives du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées concernant le soutien du revenu : 9.19 — Prestation de santé provisoire](#).

## Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses du Programme de médicaments de l'Ontario augmenteront pour passer de 1,1 milliard de dollars en 2023-2024 à 1,4 milliard de dollars en 2028-2029, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,4 %. Cette croissance des dépenses représente une croissance annuelle moyenne de 2,6 % du coût des médicaments par cas et une croissance annuelle moyenne de 2,7 % du nombre total de cas relevant des programmes POSPH et Ontario au travail.

## Autres dépenses de soutien financier et à l'emploi

Les autres dépenses du crédit-poste **Soutien financier et soutien à l'emploi** incluent les paiements de transfert pour l'aide à l'emploi des programmes POSPH et OT, ainsi que les dépenses administratives du ministère, principalement les traitements et salaires ainsi que les avantages sociaux. Le BRF prévoit que les autres dépenses de Soutien financier et soutien à l'emploi diminueront pour passer de 427 millions de dollars en 2023-2024 à 404 millions de dollars en 2028-2029, soit une baisse annuelle moyenne de - 1,1 %. Cette baisse est largement due au plan de la province visant à déplacer le financement et la responsabilité de certains soutiens à l'emploi vers Emploi Ontario, un programme similaire administré par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Gouvernement de l'Ontario : [Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario.](#)

## 6. Soutien aux particuliers et aux familles (crédit-poste 702-21)

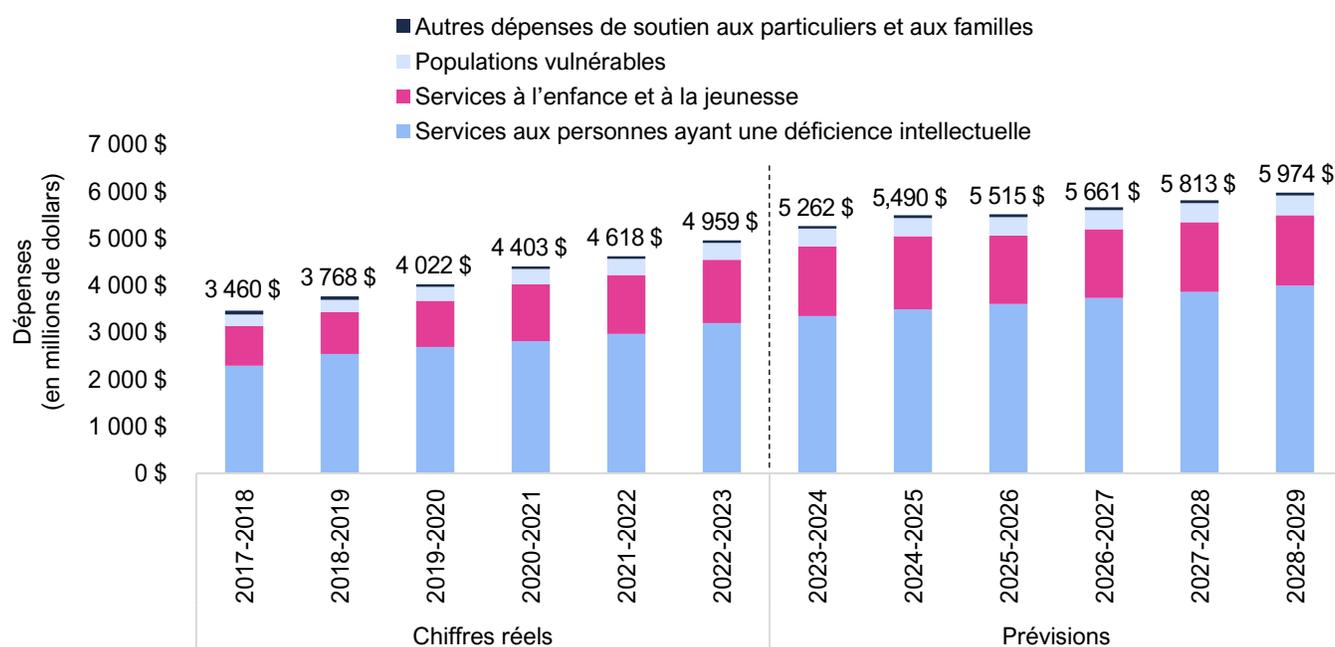
Le crédit-poste **Soutien aux particuliers et aux familles** inclut des dépenses pour des programmes qui fournissent une aide ciblée pour les adultes, les jeunes et les enfants handicapés, les victimes de violence et les membres des Premières Nations. Ce crédit-poste représentait environ 27,2 % des dépenses totales du ministère en 2023-2024. Les dépenses de **Soutien aux particuliers et aux familles** sont constituées en grande partie des sous-postes **Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**, **Services à l'enfance et à la jeunesse** et **Services aux populations vulnérables**.

Le BRF prévoit que les dépenses de **Soutien aux particuliers et aux familles** augmenteront, pour passer de 5 262 millions de dollars en 2023-2024 à 5 974 millions de dollars en 2028-2029, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %. Cela inclut :

- une augmentation des dépenses du sous-poste **Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**, qui passe de 3 343 millions de dollars à 3 995 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %);
- une augmentation des dépenses du sous-poste **Services à l'enfance et à la jeunesse**, qui passe de 1 487 millions de dollars à 1 498 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 0,2 %);
- une augmentation des dépenses du sous-poste **Services aux populations vulnérables**, qui passe de 375 millions de dollars à 416 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %);
- une augmentation des **Autres dépenses de soutien aux particuliers et aux familles**, qui passe de 58 millions de dollars à 65 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %).

**Figure 6.1**

**Prévisions du BRF pour les dépenses de Soutien aux particuliers et aux familles, en millions de dollars**



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

# Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (sous-poste)

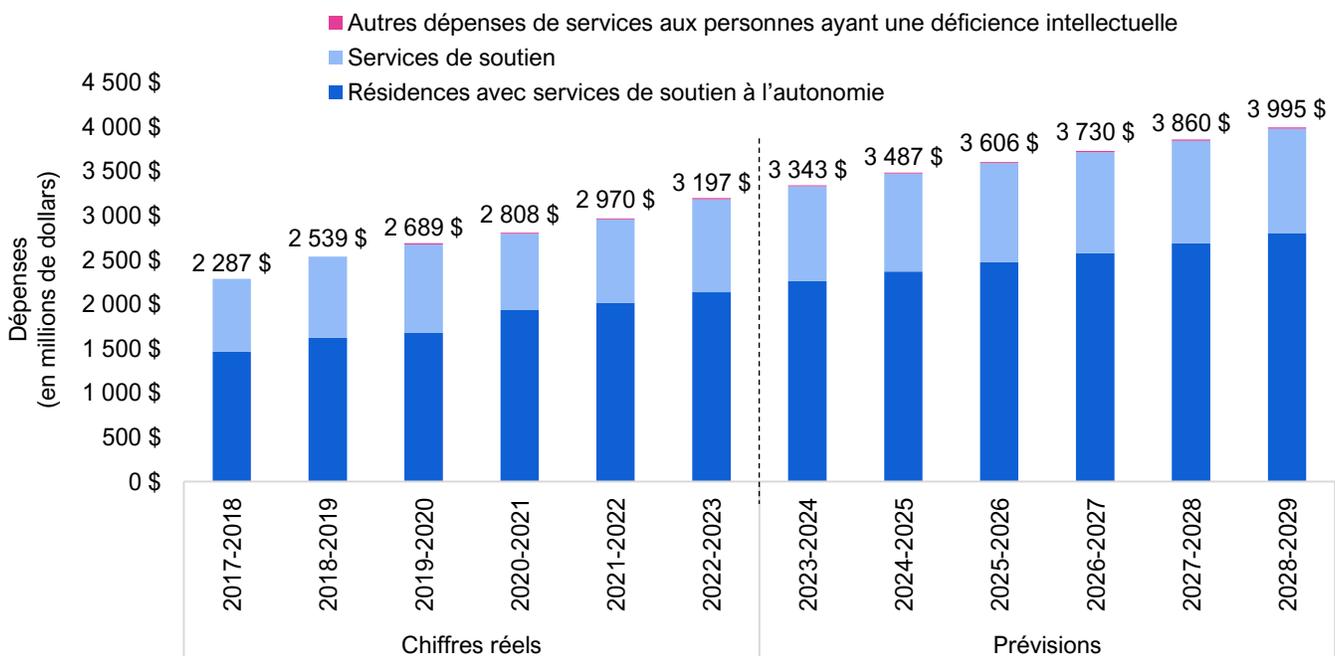
Dans le cadre du crédit-poste Soutien aux particuliers et aux familles, les Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle financent des programmes et des services principalement destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle :

1. le programme de **Résidences avec services de soutien à l'autonomie** finance des logements pour adultes ayant une déficience intellectuelle;
2. le **Programme de services de soutien** finance des services destinés principalement aux adultes ayant une déficience intellectuelle, tels que la participation à la communauté, le soutien à l'emploi et les services spécialisés;
3. les **Autres dépenses de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle** incluent principalement les dépenses administratives du ministère, telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les dépenses des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,6 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 3 343 millions de dollars à 3 995 millions de dollars.

**Figure 6.2**

**Projection du BRF pour les dépenses des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en millions de dollars**



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Résidences avec services de soutien à l'autonomie

### Aperçu du programme

Le programme de Résidences avec services de soutien à l'autonomie finance divers types de logements pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, notamment les foyers de groupe, les familles hôtes, l'aide à la vie autonome et l'aide spécialisée. En 2023-2024, le programme a coûté environ 2,3 milliards de dollars et environ 18 000 personnes en ont bénéficié; la majorité étant dans des foyers de groupe.

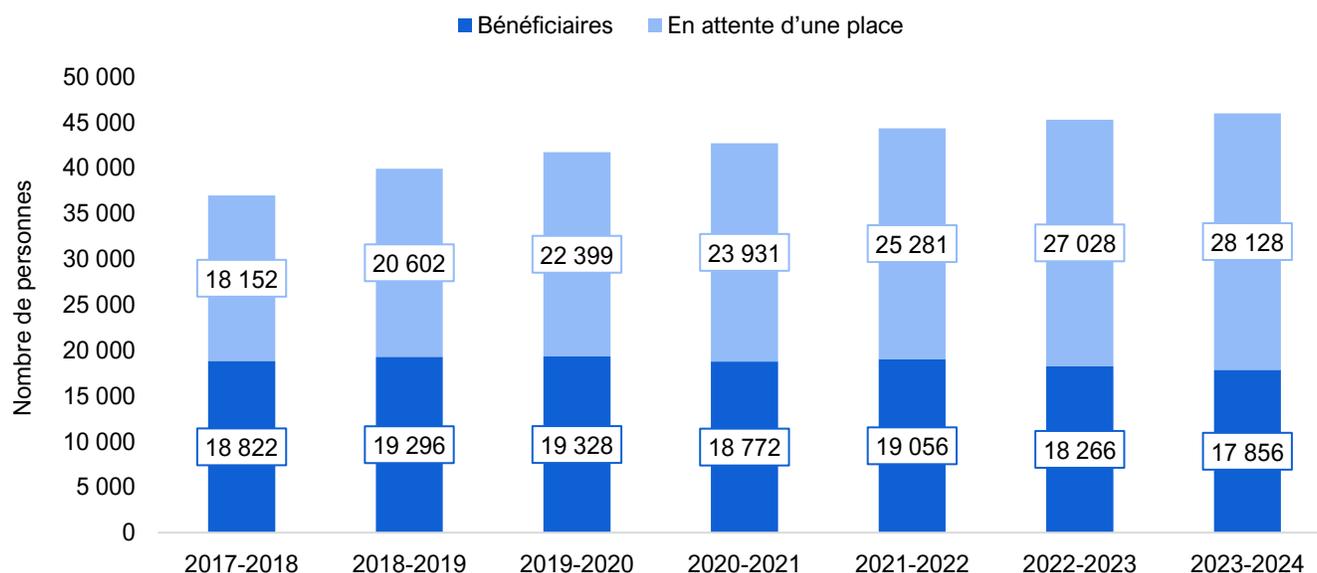
## Prévisions de dépenses

Le BRF estime que les dépenses pour les Résidences avec services de soutien à l'autonomie vont croître à un taux annuel moyen de 4,4 %, passant de 2,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 2,8 milliards de dollars en 2028-2029. Cette croissance est entièrement due à une augmentation des dépenses par bénéficiaire, qui, pour le BRF, devraient augmenter pour passer de 123 826 dollars en 2023-2024 à 153 494 dollars en 2028-2029 et qui sont la conséquence de l'inflation et de la hausse des coûts de placement pour les nouveaux bénéficiaires<sup>24</sup>.

La projection du BRF fait l'hypothèse qu'il n'y aura pas de hausse du nombre de personnes bénéficiaires, ce qui serait en adéquation avec la tendance générale observée depuis 2017-2018. De 2017-2018 à 2022-2023, le nombre de bénéficiaires est resté relativement stable, se situant entre 19 328 et 18 266. Cette absence de croissance du nombre de bénéficiaires a contribué à l'allongement des listes d'attente pour un placement en résidence-services. De 2017-2018 à 2022-2023, le nombre de personnes en attente d'une place dans une résidence-services a augmenté de 49 %, passant de 18 152 en 2017-2018 à 27 028 en 2022-2023<sup>25</sup>.

**Figure 6.3**

**Personnes admissibles acceptées ou sur liste d'attente pour bénéficier d'une résidence avec services de soutien à l'autonomie, par exercice**



Remarque : Les chiffres de 2023-2024 sont partiels, datant de décembre 2023. Le nombre de personnes en attente d'une place représente les personnes qui ont été évaluées et n'inclut pas les personnes en recherche d'une place, mais qui n'ont pas encore été évaluées. De plus, le nombre de personnes en attente d'une place peut compter des personnes qui ont déjà une place, mais qui sont en attente d'une autre place.  
 Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

## Services de soutien

### Aperçu du programme

Les Services de soutien financent un certain nombre de services aux personnes, principalement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle, tels que la participation à la communauté, le soutien à l'emploi et les services spécialisés. Les Services de soutien sont délivrés par l'entremise d'un financement direct aux bénéficiaires via le programme Passeport ou des services fournis par un organisme :

<sup>24</sup> L'estimation du BRF est fondée sur un taux de croissance annuel moyen historique par résident ajusté sur l'inflation de 2,2 %, qui est basé sur la croissance des coûts par résident ajustée relativement à l'inflation de 2005-2006 à 2019-2020, en excluant l'effet des nouvelles mesures de dépenses des budgets de l'Ontario 2007, 2012, 2017 et 2018.

<sup>25</sup> Le nombre de personnes en attente d'une place représente les bénéficiaires qui ont été évalués et n'inclut pas les personnes en recherche d'une place, mais qui n'ont pas encore été évaluées.

- Le **programme Passeport** fournit un financement directement aux adultes admissibles ayant une déficience intellectuelle pour qu'ils bénéficient des services de soutien. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, toutes les personnes admissibles aux services de soutien peuvent recevoir 5 500 dollars par an grâce au programme Passeport. En plus du financement direct minimum de 5 500 dollars, les bénéficiaires peuvent être admissibles à un financement supplémentaire du programme Passeport pouvant atteindre 44 275 dollars au maximum, en fonction de l'évaluation de leurs besoins, du caractère prioritaire et du financement disponible<sup>26</sup>.
- Les **Services fournis par un organisme** délivrent divers services de soutien aux adultes et enfants ayant une déficience intellectuelle, tels qu'un soutien pour la participation à la communauté, des services professionnels et spécialisés, la relève pour les aidants et le soutien à l'emploi. La catégorie de services la plus importante est le soutien pour la participation à la communauté, qui représentait environ 43 % des dépenses de l'organisme en 2023-2024.

En 2023-2024, le Programme de services de soutien a coûté 1,1 milliard de dollars, dont environ 555 millions de dollars pour le programme Passeport et 513 millions de dollars pour les Services fournis par un organisme.

### Prévisions de dépenses

Le BRF estime que les dépenses pour les Services de soutien augmenteront selon un taux annuel moyen de 2,0 %, passant de 1,1 milliard de dollars en 2023-2024 à 1,2 milliard de dollars en 2028-2029. Cette augmentation est due aux hausses de financement du programme Passeport, que le BRF estime devoir croître à un taux annuel moyen de 3,2 %, passant de 555 millions de dollars en 2023-2024 à 650 millions de dollars en 2028-2029. Les prévisions du BRF supposent que le financement des services fournis par un organisme augmentera pour atteindre 527 millions de dollars en 2024-2025 et se maintiendra à ce niveau, ce qui reflète les tendances de dépenses de 2017-2018 à 2022-2023.

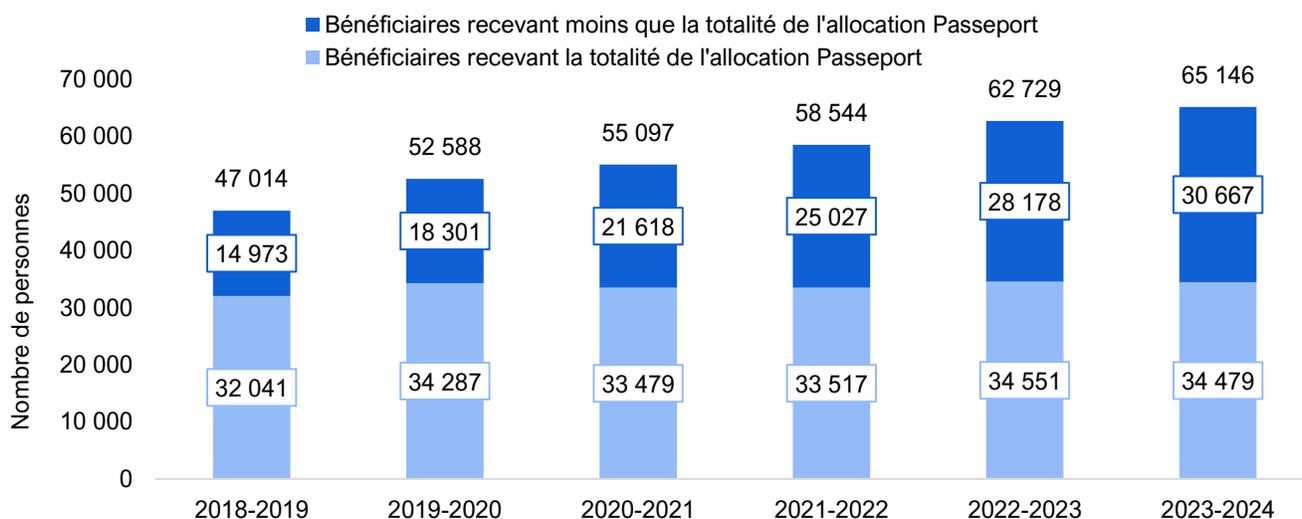
La croissance prévue par le BRF pour le financement du programme Passeport est due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme, qui a atteint 65 146 en 2023-2024<sup>27</sup>. Le BRF prévoit que le nombre de bénéficiaires devrait augmenter pour atteindre 80 087 en 2028-2029, ce qui constitue une estimation du nombre de personnes résidant en Ontario ayant une déficience intellectuelle qui auront recours aux services de soutien<sup>28</sup>.

Cependant, les prévisions du BRF supposent que la plupart des bénéficiaires du programme Passeport ne recevront pas la totalité de l'allocation à laquelle ils auraient droit compte tenu de l'évaluation de leurs besoins. Cela s'inscrit dans la lignée de ce qui a été observé depuis 2018-2019 lorsque le MDESC a commencé à accorder aux adultes admissibles le montant de financement direct minimum dans le cadre du programme Passeport. De 2018-2019 à 2023-2024, le nombre de bénéficiaires ayant reçu la totalité de leur allocation a augmenté selon un taux annuel moyen de 1,5 %, passant de 32 041 en 2018-2019 à 34 479 en 2023-2024. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires du programme Passeport ayant reçu moins que la totalité de leur allocation a augmenté selon un taux annuel moyen de 15,4 %, passant de 14 973 en 2018-2019 à 30 667 en 2023-2024. En conséquence, les prévisions du BRF font l'hypothèse que la croissance du programme sera due au nombre de nouveaux bénéficiaires recevant moins que la totalité du financement. Pour la plupart, il s'agit de bénéficiaires qui reçoivent la somme minimale en attendant qu'un financement supplémentaire devienne disponible.

<sup>26</sup> Une fois que les personnes ont rempli leur dossier de demande auprès d'un organisme de Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, elles se voient attribuer un rang de priorité. Les renseignements fournis par le MDESC au BRF indiquent que le MDESC définit un seuil limite selon les financements disponibles pour le programme et les personnes au-dessus de ce seuil reçoivent l'allocation complète du programme Passeport. Voir également Bureau du vérificateur général de l'Ontario : [Audit de l'optimisation des ressources : Services de soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle](#).

<sup>27</sup> Les chiffres de 2023-2024 sont partiels, datant de décembre 2023.

<sup>28</sup> Le nombre de personnes qui font appel aux services de soutien est basé sur un taux de prévalence constant de 0,65 % de la population adulte de l'Ontario (15 ans et plus) et sur un taux d'utilisation supposé de 90 %, ce qui est semblable aux autres prestations de revenu. Voir la Commission ontarienne des droits de la personne : [En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario](#).

**Figure 6.4**
**Nombre de personnes recevant un financement du programme Passeport, par exercice**


Remarque : Les chiffres de 2023-2024 sont partiels, datant de décembre 2023.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

En ce qui concerne les services fournis par un organisme, les prévisions de dépenses du BRF restent constantes, soit 527 millions de dollars par an pour la période allant de 2024-2025 à 2028-2029, ce qui correspond aux tendances historiques du niveau de dépenses de 2017-2018 à 2022-2023. La projection du BRF fait l'hypothèse d'une absence d'augmentation globale du nombre de bénéficiaires pour les services fournis; nombre qui a varié de 161 497, son niveau le plus haut en 2019-2020, à 117 098, son niveau le plus bas en 2022-2023. Au cours de cette période, le nombre de bénéficiaires en attente de services fournis par un organisme a augmenté de 26 747 en 2017-2018 à 42 358 en 2022-2023.

## Autres dépenses de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Les **Autres dépenses de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**, qui incluent les dépenses administratives du ministère telles que les traitements et salaires ainsi que les avantages sociaux, devraient augmenter d'environ 13,0 millions de dollars en 2023-2024, pour passer à 14,6 millions de dollars en 2028-2029, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, principalement en raison de la croissance des salaires prévue.

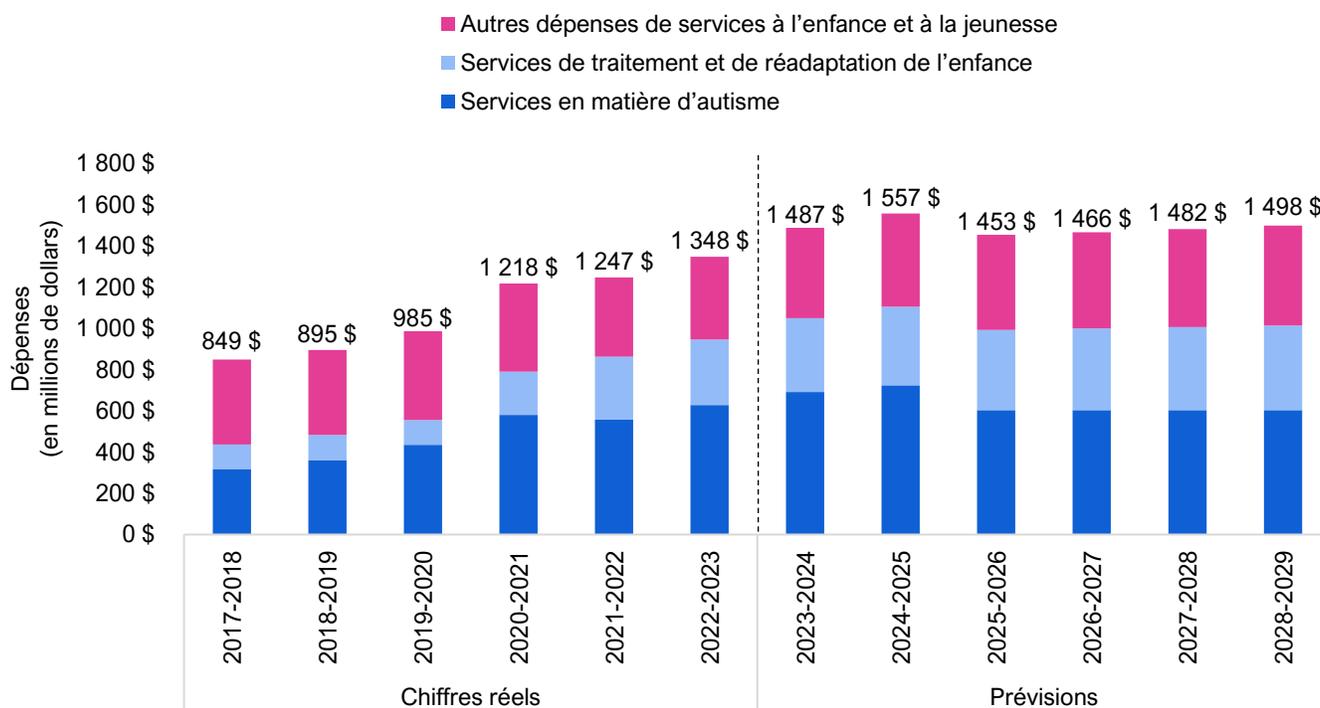
## Services à l'enfance et à la jeunesse (sous-poste)

Dans le cadre du crédit-poste **Soutien aux particuliers et aux familles**, les **Services à l'enfance et à la jeunesse** financent des programmes et des services principalement destinés aux enfants et jeunes ayant une déficience intellectuelle :

1. les **Services en Autisme** financent des services pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique;
2. les **Services de traitement et de réadaptation de l'enfance** financent des services de réadaptation pour les enfants et les jeunes ayant un handicap physique, une déficience intellectuelle ou des difficultés de communication, en plus de services de relève et du financement direct;
3. les **Autres dépenses de services à l'enfance et à la jeunesse** incluent principalement le Programme des services en cas de besoins particuliers complexes, le programme de Soutien communautaire à l'enfance et à la jeunesse, le programme Familles en santé ainsi que les dépenses administratives du ministère telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les dépenses des Services à l'enfance et à la jeunesse devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 0,2 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 1 487 millions de dollars à 1 498 millions de dollars.

**Figure 6.5**  
**Projection du BRF pour les dépenses des Services à l'enfance et à la jeunesse, en millions de dollars**



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Services en matière d'autisme

### Aperçu du programme

Le programme des Services en autisme finance des services pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Le Programme de services en autisme comprend un financement pour les services cliniques essentiels et d'autres services délivrés par le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA), qui a été lancé en août 2020. Il inclut également d'autres services hors du champ d'application du nouveau POSA, tels que des Centres de diagnostic et des Initiatives de renforcement de la capacité, ainsi que des programmes plus anciens (c.-à-d., les Plans comportementaux, Budgets pour les services aux enfants et Financement provisoire ponctuel du POSA). Les enfants et les jeunes ayant reçu un diagnostic de TSA par un professionnel qualifié peuvent s'inscrire dans le nouveau programme POSA afin d'avoir accès aux services et au financement de soutien.

Fin 2023-2024, il y avait 70 176 enfants enregistrés dans le nouveau programme POSA et la province a dépensé environ 691 millions de dollars pour le Programme ontarien des services en matière d'autisme au cours de l'exercice. Les dépenses du programme des Services en autisme peuvent se décomposer en deux grandes catégories : les nouveaux Services POSA et les autres services.

Les **nouveaux Services POSA** incluent des services financés par le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme, lancé en août 2020. En 2023-2024, environ 480 millions de dollars ont été dépensés pour les nouveaux Services POSA. Ces services peuvent être regroupés en services cliniques essentiels et autres services administrés par le POSA.

- **Services cliniques essentiels** : Ces services incluent l'analyse comportementale appliquée, l'orthophonie, l'ergothérapie et les services de santé mentale. Dans le cadre du nouveau programme POSA, les enfants et les jeunes doivent attendre d'être invités à faire une demande de services cliniques essentiels selon leur date d'inscription au programme. Une fois acceptés et évalués, les enfants et les jeunes peuvent se voir allouer de 6 600 à 65 000 dollars en prestation annuelle pour des services cliniques essentiels. En 2023-2024, des paiements d'environ 307 millions de dollars ont été accordés aux familles pour des services cliniques essentiels<sup>29</sup>.
- **Autres services administrés par le POSA** : En dehors des services cliniques essentiels, les enfants et les jeunes enregistrés peuvent avoir accès à d'autres services proposés par le nouveau programme POSA, notamment les Services familiaux de base, les Programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soin, le Programme de soutien en milieu scolaire, les Services d'intervention d'urgence et le Programme de soutien en milieu scolaire<sup>30</sup>. En 2023-2024, environ 173 millions de dollars ont été dépensés pour les autres services administrés par le programme POSA.

Les **Autres services** incluent les anciens services déjà existants tels que les Plans comportementaux, Budgets pour les services aux enfants et Financement provisoire ponctuel du programme POSA<sup>31</sup>. La majorité des enfants et des jeunes qui ont bénéficié des services proposés par ces anciens programmes ont déjà fait la transition, ou leur transition est en cours, vers les services cliniques essentiels dans le cadre du nouveau programme POSA. De plus, les autres services incluent les Centres de diagnostic<sup>32</sup>, les Initiatives de renforcement de la capacité<sup>33</sup>, les Autres services en autisme<sup>34</sup> et les Coûts opérationnels AccèsPOSA<sup>35</sup>. En 2023-2024, environ 211 millions de dollars ont été dépensés pour les autres services.

### Prévisions de dépenses

En juillet 2019, la province s'est engagée à augmenter le budget du Programme des services en autisme à 600 millions de dollars par an dans le cadre du lancement du nouveau programme POSA, engagement réaffirmé plus tard en 2021<sup>36</sup>. Au cours des deux dernières années, la province a dépassé cet engagement et a dépensé 628 millions de dollars en 2022-2023, puis environ 691 millions de dollars en 2023-2024. Le budget de l'Ontario 2024 a engagé 120 millions de dollars supplémentaires en 2024-2025, pour un total de 723 millions de dollars. Étant donné que la province ne s'est pas engagée à maintenir les dépenses supplémentaires pour les Services en matière d'autisme au-delà de 2024-2025, la projection du BRF fait l'hypothèse que la province reviendra à son engagement précédent de 600 millions de dollars de financement annuel à partir de 2025-2026.

Dans le budget de l'Ontario 2024, la province s'est engagée à inscrire 20 000 enfants et jeunes dans les services cliniques essentiels<sup>37</sup>. Au 29 février 2024, au total 19 966 enfants et jeunes étaient inscrits dans les services cliniques essentiels et 14 290 enfants et jeunes avaient reçu des versements.

<sup>29</sup> Les montants payés diffèrent des montants des allocations en raison de différences entre le moment où le montant est affecté, le moment où l'accord de financement est signé, le moment où les paiements sont effectués (souvent en plusieurs versements) et le moment où les dépenses sont enregistrées et comptabilisées.

<sup>30</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, voir le [Programme ontarien des services en matière d'autisme](#).

<sup>31</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur les changements historiques du Programme ontarien des services en matière d'autisme, voir le rapport 2020 du BRF : [Examen financier des services en matière d'autisme et considérations relatives à la conception du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme](#).

<sup>32</sup> Les Centres de diagnostic fournissent des évaluations en matière d'autisme pour les enfants et les jeunes, puis les mettent en lien avec les services présents dans leur communauté.

<sup>33</sup> Les initiatives de renforcement de la capacité incluent le financement d'un fonds de renforcement de la main-d'œuvre, des initiatives de formation pour les compétences culturelles autochtones et des financements de transition.

<sup>34</sup> Les Autres services en matière d'autisme incluent les services d'orientation pour les enfants et les jeunes enregistrés, ainsi que des camps de services de répit saisonniers et d'autres aides spécialisées.

<sup>35</sup> AccessOAP est responsable de la prise en charge et de l'enregistrement dans le programme POSA, de la coordination des services d'orientation et de soins, de l'évaluation des besoins, ainsi que du financement et de la comptabilisation des services cliniques essentiels.

<sup>36</sup> Gouvernement de l'Ontario : [L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme](#).

<sup>37</sup> [Budget de l'Ontario 2024](#) p. 96.

En 2023-2024, les enfants inscrits dans les services cliniques essentiels ont reçu une allocation annuelle moyenne d'environ 34 000 dollars. En se basant sur cette allocation moyenne par enfant de 2023-2024, le BRF estime que le niveau de financement annuel du Programme ontarien des services en matière d'autisme de 600 millions de dollars, à partir de 2025-2026, serait suffisant pour apporter un financement complet des services cliniques essentiels pour environ 10 142 enfants et jeunes par an<sup>38</sup>. Si la province devait maintenir le niveau de financement de 2024-2025 de 723 millions de dollars, alors le BRF estime que cela serait suffisant pour apporter une allocation annuelle complète pour les services cliniques essentiels à 12 629 enfants et jeunes.

## Services de traitement et de réadaptation de l'enfance

### Aperçu du programme

Les Services de traitement et de réadaptation de l'enfance fournissent des services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, tels que l'orthophonie, l'ergothérapie et la physiothérapie, qui peuvent être dispensés en milieu scolaire ou communautaire<sup>39</sup>. Ces services incluent également des services de relève et/ou un financement direct pour permettre aux familles de faire des pauses, ainsi que des possibilités d'épanouissement et de développement pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers<sup>40</sup>.

En 2022-2023, les Services de traitement et de réadaptation de l'enfance ont dépensé 317 millions de dollars pour des services délivrés par les Centres de traitement pour enfants et le Surrey Place Centre, les Services de relève et spécialisés au domicile, et le financement direct aux familles. En 2022-2023, 61 654 enfants et jeunes ont bénéficié de services en milieu communautaire et 82 936 ont reçu des services en milieu scolaire dans le cadre des Services de traitement et de réadaptation de l'enfance. De plus, 26 263 enfants et jeunes étaient en attente de services en milieu communautaire et 58 347 en attente de services en milieu scolaire.

**Tableau 6.1**

### Listes d'attente et délais d'attente pour des Services de traitement et de réadaptation de l'enfance, 2022-2023

|                                  | Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de services | Nombre d'enfants et de jeunes en attente de services | Délai d'attente moyen pour une évaluation (jours) | Délai d'attente moyen pour le début du service (jours) | Délai d'attente total moyen (jours) |
|----------------------------------|---|--|---|--|-------------------------------------|
| Services en milieu communautaire | 61 654  | 26 263   | 115   | 36   | 151                                 |
| Services en milieu scolaire      | 82 936  | 58 347   | 427   | 56   | 483                                 |

Remarque : Le nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de services et en attente de services peut inclure les personnes qui ont accès et sont en attente à la fois de services en milieu communautaire et de services en milieu scolaire. De plus, le nombre d'enfants et de jeunes en attente de services reflète la liste d'attente combinée des personnes en attente d'évaluation et de début de service.

Source : Analyse par le BRF des chiffres fournis par le MDESC.

<sup>38</sup> Le BRF suppose que, sur les 600 millions de dollars du budget annuel du Programme ontarien des services en matière d'autisme, environ 345 millions de dollars seraient consacrés aux services cliniques essentiels.

<sup>39</sup> Les programmes du ministère de la Santé de remise en état des hôpitaux pour enfants, qui fournissent des services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie aux enfants, sont en dehors du champ d'analyse du présent rapport.

<sup>40</sup> Les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers incluent les personnes avec des déficiences physiques et intellectuelles et/ou dont la santé est fragile et/ou qui dépendent de moyens technologiques.

## Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses dans les Services de traitement et de réadaptation de l'enfance augmenteront de 357 millions de dollars en 2023-2024, puis passeront à 411 millions de dollars en 2028-2029, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,8 %. La projection du BRF est basée sur l'inflation et intègre une part de la récente annonce par la province d'un nouveau financement de 45 millions de dollars pour les services de réadaptation de l'enfance<sup>41</sup>.

## Autres dépenses de services à l'enfance et à la jeunesse

Les Autres dépenses de services à l'enfance et à la jeunesse incluent :

- les **Services en cas de besoins particuliers complexes**, qui incluent un financement pour un Soutien individualisé destiné aux enfants et aux jeunes dont les besoins dépassent ce que les services de base peuvent traiter, et un financement pour l'Amélioration communautaire destiné à étendre la capacité de service local afin de prendre en charge les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes et leur famille. Les Services en cas de besoins particuliers complexes incluent également la Planification coordonnée des services, les Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, le Programme pilote d'accès pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes et les services de soins hors du domicile;
- le programme **Soutien communautaire à l'enfance et à la jeunesse**, qui finance des programmes d'intervention précoce destinés à identifier et aider les enfants d'âge préscolaire handicapés, ainsi que le Programme d'alimentation saine pour les élèves;
- le programme **Familles en santé**, qui propose des services de prévention, de repérage et d'intervention précoces aux familles dont les nourrissons et les jeunes enfants présentent un risque relatif au développement sain de l'enfant; des soins de santé primaire pour les mères enceintes et les familles vulnérables; ainsi que des initiatives destinées à surveiller la croissance et le développement des jeunes enfants;
- les **Autres dépenses**, qui incluent les dépenses administratives du ministère, telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les autres dépenses des programmes de Services à l'enfance et à la jeunesse devraient augmenter, pour passer de 439 millions de dollars en 2023-2024 à 488 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %. Cette projection est basée sur l'inflation, sur un investissement de 12 millions de dollars sur trois ans inclus dans le budget de l'Ontario 2023 et destiné à venir en aide aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers complexes<sup>42</sup>, et enfin sur une partie du financement annuel de 45 millions de dollars annoncé par la province et qui est incluse dans le programme Soutien communautaire à l'enfance et à la jeunesse<sup>43</sup>.

## Populations vulnérables (sous-poste)

Dans le crédit-poste Soutien aux particuliers et aux familles, le sous-poste Populations vulnérables finance des programmes destinés principalement aux victimes de violence, aux personnes sourdes et aux membres des Premières Nations.

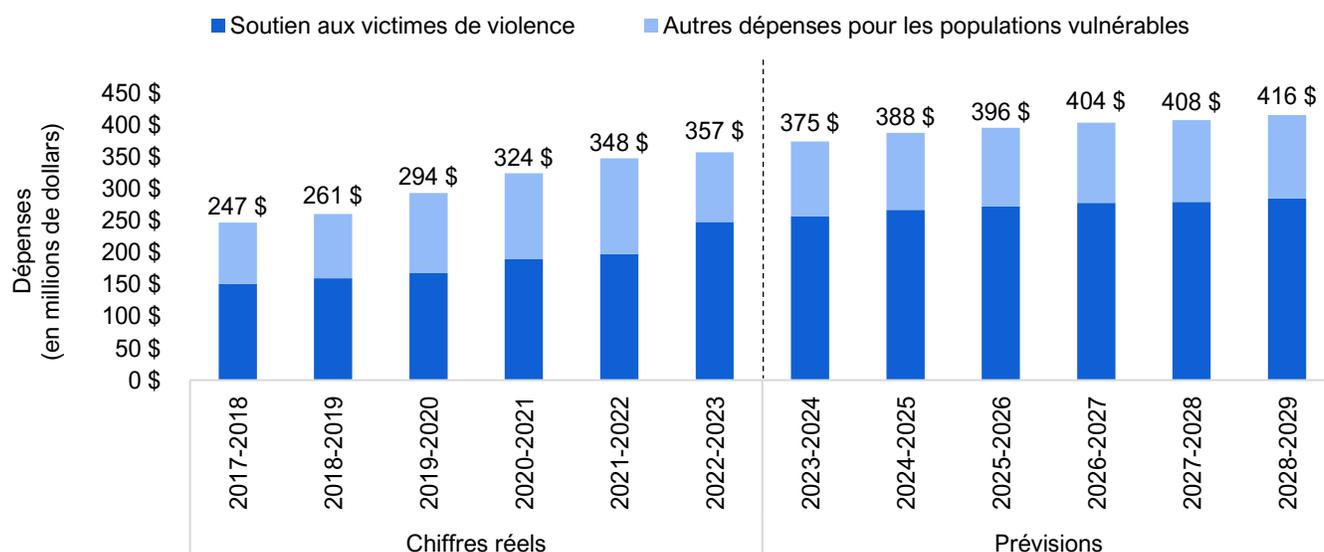
1. Le programme **Soutien aux victimes de violence** apporte une aide (telle qu'un refuge d'urgence et des services de soutien) aux personnes qui sont à risque ou ont subi la traite des personnes, la violence fondée sur le sexe et/ou une agression sexuelle.
2. Les **Autres dépenses pour les populations vulnérables** incluent principalement le programme de Soutien à l'intégration communautaire, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones et les dépenses administratives du ministère, telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les dépenses de ces programmes devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,1 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 375 millions de dollars à 416 millions de dollars.

<sup>41</sup> Pour de plus amples détails, voir le gouvernement de l'Ontario : [L'Ontario facilite l'accès aux soins des enfants et des jeunes](#), 19 juillet 2023.

<sup>42</sup> [Budget de l'Ontario 2023](#) p. 92.

<sup>43</sup> Pour de plus amples détails, voir le gouvernement de l'Ontario : [L'Ontario facilite l'accès aux soins des enfants et des jeunes](#), 19 juillet 2023.

**Figure 6.6**
**Projection du BRF pour les dépenses des programmes destinés aux populations vulnérables, en millions de dollars**


Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MSEC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Soutien aux victimes de violence

### Aperçu du programme

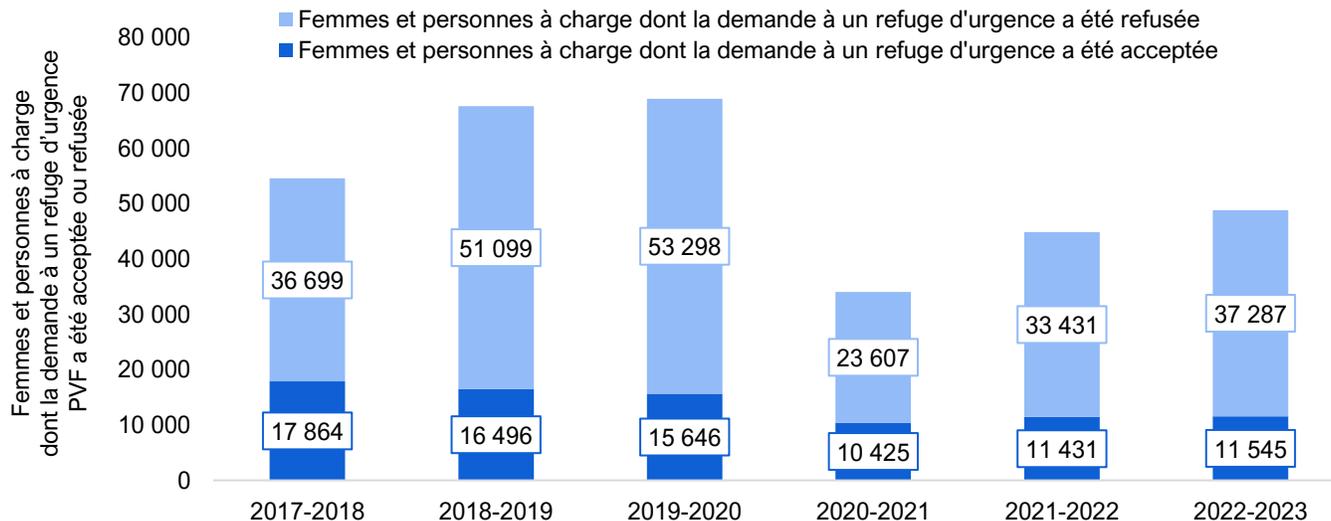
Le programme Soutien aux victimes de violence propose une grande variété de services destinés à aider les victimes de violence à se mettre en sécurité et à reconstruire leur vie à l'abri de toute violence. Le soutien et les services offerts sont destinés principalement aux femmes et aux personnes à leur charge qui risquent d'être victimes de la traite des personnes, de la violence fondée sur le sexe, de la criminalité ou d'agressions sexuelles, ou qui en ont été victimes. Ce soutien inclut, sans s'y limiter, des services de conseil, des services d'orientation, un service d'aide au logement en résidence ou en abri, une ligne téléphonique d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et une aide pour la transition et le relogement.

### Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses de Soutien aux victimes de violence vont augmenter selon un taux annuel moyen de 2,1 %, passant de 257 millions de dollars en 2023-2024 à 285 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF est basée sur l'inflation et intègre une part de l'engagement de 13,5 millions de dollars sur trois ans qui a été annoncé dans le budget de l'Ontario 2024 qui est destiné au soutien des femmes, des enfants, des jeunes et des autres qui pourraient être victimes de violence ou être exploités<sup>44</sup>.

Le programme le plus important du Soutien aux victimes de violence est le service de refuge et d'aide de la Prévention de la violence contre les femmes, qui finance des abris d'urgence pour les femmes victimes de violence et les personnes à leur charge. En 2022-2023, ce programme a coûté 93 millions de dollars et a financé 2 018 lits de refuge pour 11 545 femmes et leurs personnes à leur charge. La projection du BRF prend pour hypothèse une augmentation du nombre de lits; nombre qui a décliné de 2 335 en 2017-2018 pour passer à 2 018 en 2022-2023. Au cours de cette période de déclin du nombre de lits, moins de femmes et de personnes à leur charge en ont bénéficié; le chiffre passant de 17 864 en 2017-2018 à 11 545 en 2022-2023. Pendant cette période, le BRF estime que le nombre de femmes et des personnes à leur charge se voyant refuser l'accès aux refuges du programme Prévention de la violence contre les femmes est passé de 23 607 en 2020-2021, son niveau le plus bas au cours de la pandémie de COVID-19, à 53 298 en 2019-2020.

<sup>44</sup> Budget de l'Ontario 2024, p. 108.

**Figure 6.7**
**Nombre de personnes en recherche d'un hébergement d'urgence et de l'aide du programme Prévention de la violence contre les femmes, par exercice**


Remarque : Il peut exister un chevauchement entre les personnes bénéficiaires et refusées puisque certaines femmes et leurs personnes à charge à la recherche d'un hébergement d'urgence du programme PVF ont pu être aussi bien acceptées que refusées dans un autre hébergement.  
 Source : Analyse par le BRF des chiffres fournis par le MDESC.

## Autres dépenses pour les populations vulnérables

Les Autres dépenses pour les populations vulnérables incluent :

- le programme de **Soutien à l'intégration communautaire**, qui propose des interprètes pour les adultes sourds ou malentendants, des intervenants pour les personnes sourdes-aveugles, ainsi que des initiatives contre l'itinérance et d'autres services communautaires;
- le programme **Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones**, qui finance des programmes et services développés et délivrés par des membres des Premières Nations afin de soutenir le mieux-être et la santé des Autochtones, et de réduire la violence contre les femmes et les enfants autochtones<sup>45</sup>;
- les **Autres dépenses**, qui incluent les dépenses administratives du ministère, telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les Autres dépenses pour les populations vulnérables devraient augmenter, pour passer de 118 millions de dollars en 2023-2024 à 131 millions de dollars en 2028-2029, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %. Le BRF suppose que les dépenses de ces programmes augmenteront au rythme de l'inflation.

## Autres dépenses de soutien aux particuliers et aux familles

Les Autres dépenses de soutien aux particuliers et aux familles incluent le sous-poste Prestation de services régionaux<sup>46</sup>, qui est constitué principalement des traitements et salaires et des avantages sociaux. Le BRF prévoit une hausse de ces dépenses, passant de 58 millions de dollars en 2023-2024 à 65 millions de dollars en 2028-2029, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % dû principalement à la hausse prévue des salaires et de l'inflation.

<sup>45</sup> Gouvernement de l'Ontario : [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#).

<sup>46</sup> Les Prestations des services régionaux administrent cinq bureaux régionaux qui prennent en charge les organismes de paiement de transfert afin de proposer les programmes financés par le ministère, tels que les Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, la Prévention de la violence contre les femmes et d'autres programmes. Pour de plus amples détails, voir le MDESC : [Bureaux régionaux du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires](#).

## 7. Enfants et jeunes à risque (crédit-poste 702-20)

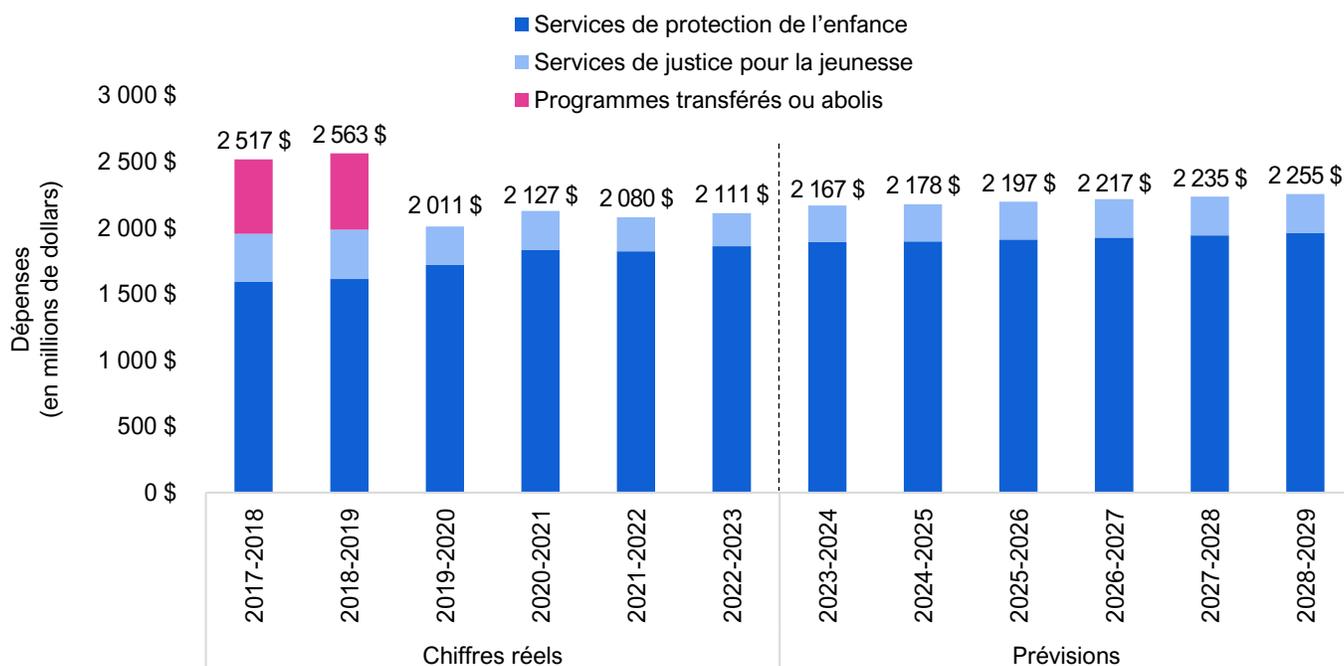
Le crédit-poste **Enfants et jeunes à risque** inclut des dépenses de programmes destinées à fournir une aide principalement aux enfants et aux jeunes du système de bien-être de l'enfance et du système de justice pour les jeunes. En 2023-2024, ce crédit-poste représentait environ 11,2 % des dépenses totales du ministère. Les dépenses du programme Enfants et jeunes à risque incluent les sous-postes **Services de protection de l'enfance** et **Services de justice pour la jeunesse**.

Le BRF prévoit que les dépenses du programme **Enfants et jeunes à risque** augmenteront selon un taux annuel moyen de 0,8 % de 2023-2024 à 2028-2029, soit de 2 167 millions de dollars à 2 255 millions de dollars. Cela inclut :

- une augmentation des dépenses du sous-poste **Services de protection de l'enfance** de 1 892 millions de dollars à 1 958 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %)<sup>47</sup>;
- une augmentation des dépenses du sous-poste **Services de justice pour la jeunesse**, passant de 275 millions de dollars à 297 millions de dollars (soit un taux de croissance annuel moyen de 1,6 %).

**Figure 7.1**

**Projection du BRF pour les dépenses du programme Enfants et jeunes à risque, en millions de dollars**



Remarque : Les programmes transférés et abolis incluent le programme Santé mentale des enfants et des jeunes et le Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MSEC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

<sup>47</sup> Depuis 2022-2023, les Sociétés d'aide à l'enfance sont prises en compte dans les états financiers de la province. Le BRF inclut les dépenses de consolidation des Sociétés d'aide à l'enfance dans la catégorie Autres dépenses, traitée au chapitre 9.

## Services de protection de l'enfance (sous-poste)

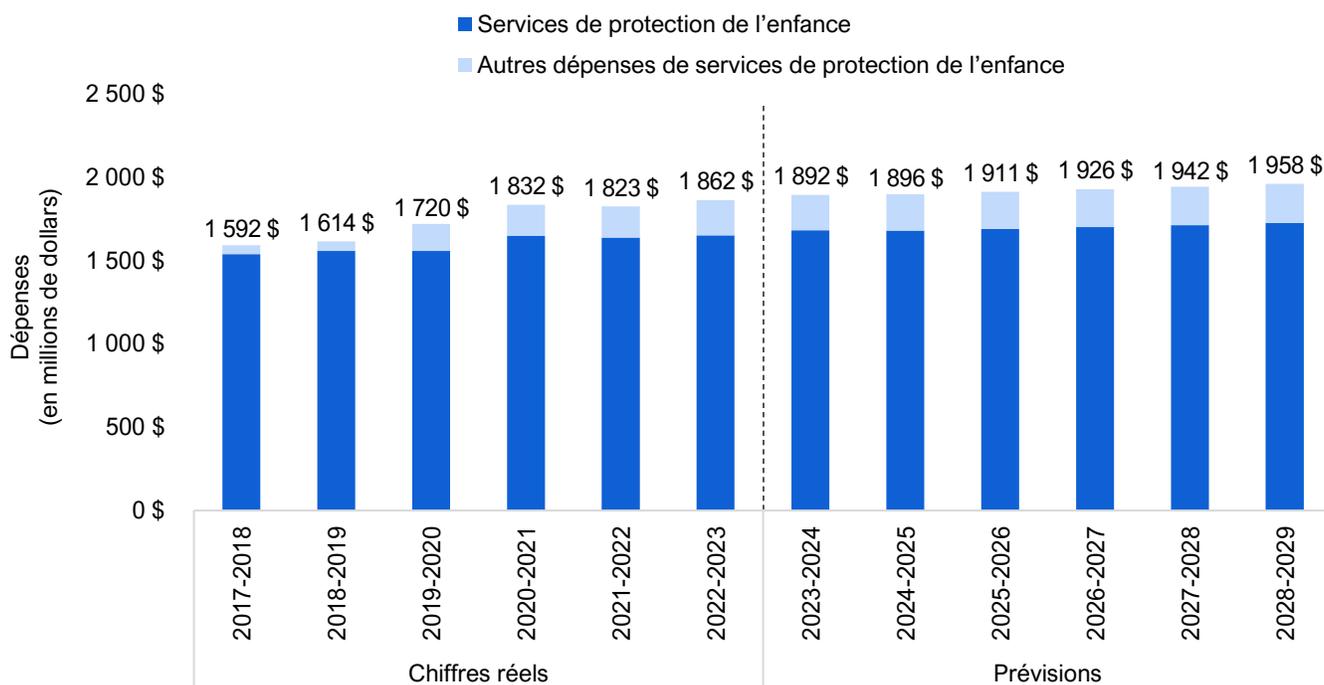
Dans le crédit-poste **Enfants et jeunes à risque**, le sous-poste **Services de protection de l'enfance** est responsable des programmes et services destinés aux enfants et aux jeunes du système de bien-être de l'enfance :

1. le paiement de transfert du sous-poste **Services de protection de l'enfance** finance les Sociétés d'aide à l'enfance, qui fournissent divers services destinés à protéger les enfants et les jeunes subissant ou risquant de subir des mauvais traitements ou de la négligence;
2. les **Autres dépenses des services de protection de l'enfance** incluent les dépenses des services Bien-être de l'enfance – Soutien à la prévention et communautaire, les paiements de transfert pour Bien-être de l'enfance – Soutien à la prévention et communautaire autochtone, les dépenses administratives du ministère et autres dépenses.

Les dépenses des Services de protection de l'enfance devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 0,7 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 1 892 millions de dollars à 1 958 millions de dollars.

**Figure 7.2**

**Projection du BRF pour les dépenses des programmes des Services de protection de l'enfance, en millions de dollars**



Remarque : Les dépenses des Services de protection de l'enfance incluent les reclassifications du ministère et le soutien au bien-être de l'enfance depuis 2019-2020.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Services de protection de l'enfance

### Aperçu du programme

Le MDESC est chargé d'administrer le système de bien-être de l'enfance de l'Ontario. Le paiement de transfert des Services de protection de l'enfance finance les Sociétés d'aide à l'enfance, qui ont pour objectif de protéger les enfants de moins de 18 ans qui subissent ou risquent de subir des mauvais traitements, notamment physiques, sexuels et/ou psychologiques ainsi que de la négligence ou un abandon.

La majorité des dépenses des Services de protection de l'enfance sont consacrées aux enquêtes et aux services directs. Les dépenses d'enquête incluent les coûts d'enquête et d'évaluation des enfants et des jeunes pouvant avoir besoin de protection. Les dépenses de services directs sont consacrées aux cas de protection d'enfants en cours, ce qui inclut le coût encouru pour les enfants et les jeunes pris en charge par une Société d'aide à l'enfance et pour les enfants qui demeurent au domicile, mais qui continuent de percevoir un soutien et des services proposés par une Société d'aide à l'enfance.

En 2023-2024, le MDESC a dépensé environ 1,7 milliard de dollars pour les Services de protection de l'enfance. Cela incluait environ 0,2 milliard de dollars destinés à financer 65 841 enquêtes pour signalements de mauvais traitements et de négligence pour enfants et jeunes de moins de 18 ans. Le MDESC a également dépensé environ 1,4 milliard de dollars pour financer environ 14 230 cas de protection, ce qui inclut 11 632 enfants et jeunes pris en charge par une société<sup>48</sup>.

### Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses des Services de protection de l'enfance augmenteront selon un taux annuel moyen de 0,5 %, passant de 1 681 millions de dollars en 2023-2024 à 1 724 millions de dollars en 2028-2029. La projection du BRF est basée sur les tendances historiques et inclut un engagement de 170 millions de dollars sur trois ans inclus dans le budget de l'Ontario 2023 destiné à permettre aux jeunes qui sortent des soins de bénéficier de services et d'un soutien jusqu'à l'âge de 23 ans<sup>49</sup>.

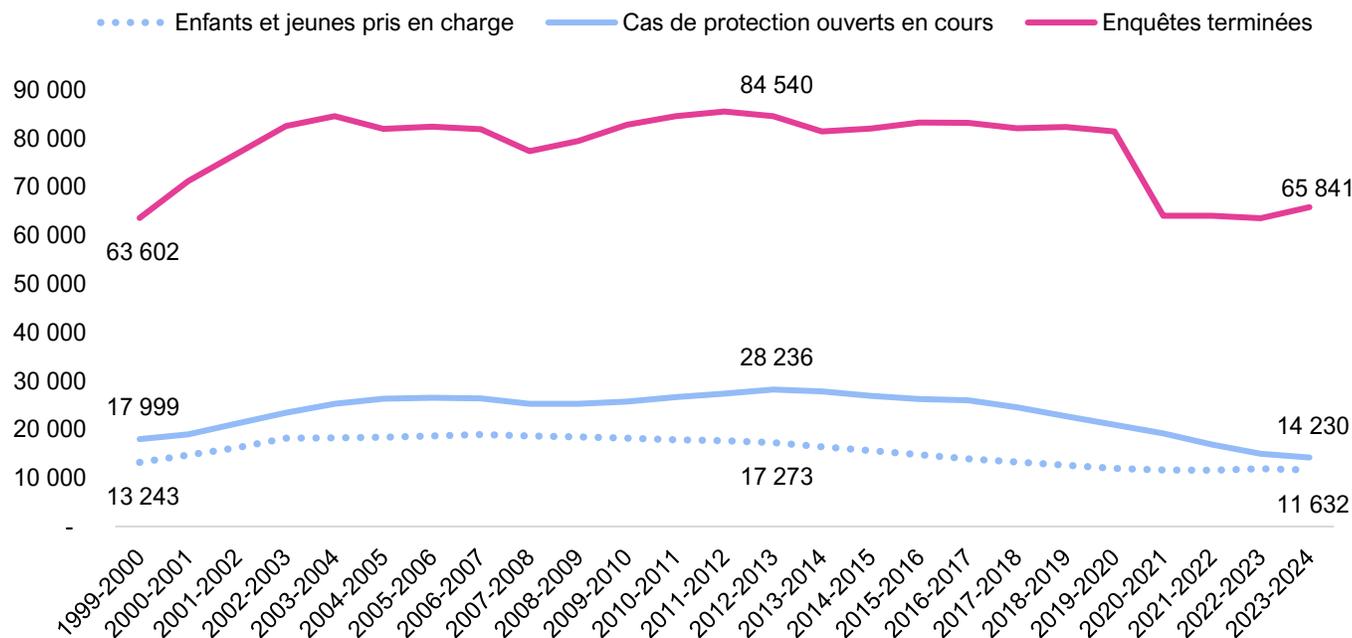
Le taux de croissance annuel moyen de 0,5 % est dû à l'hypothèse selon laquelle les dépenses de service direct, qui représentent environ 81 % des dépenses de Services de protection de l'enfance, resteront stables sur la période de prévisions. Cela reflète une tendance historique de dépenses de service direct constantes, qui sont restées en moyenne à 1,3 milliard de dollars depuis 2008-2009. Cette absence de croissance des dépenses est en partie due à des baisses du nombre de cas de protection en cours, qui ont chuté de 49,6 % après un pic de 28 236 cas en 2012-2013, pour atteindre 14 230 cas en 2023-2024. Le groupe le plus important parmi les cas de protection en cours est constitué des enfants et des jeunes qui bénéficient de soins. Ce groupe a présenté une baisse de 32,7 %, passant de 17 273 en 2012-2013 à un nombre estimé à 11 632 en 2023-2024.

Le BRF estime que les dépenses d'enquête augmenteront selon un taux annuel moyen de 4,2 %, pour passer de 218 millions de dollars en 2023-2024 à 267 millions de dollars en 2028-2029, ce qui est similaire à son taux de croissance historique. De 2008-2009 à 2019-2020, les dépenses ont augmenté selon un taux annuel moyen de 3,8 %. Au cours de cette période, environ 82 719 enquêtes ont été conduites annuellement. Cependant, de 2020-2021 à 2022-2023, une moyenne de 63 872 enquêtes ont été conduites, en partie en raison d'une chute du nombre de dossiers soumis aux Sociétés d'aide à l'enfance pendant la pandémie de COVID-19<sup>50</sup>. Le nombre d'enquêtes en 2023-2024 a augmenté pour atteindre environ 65 841; cependant, ce chiffre reste significativement sous la moyenne d'avant la pandémie.

<sup>48</sup> Les chiffres de 2023-2024 des enquêtes, des cas de protection en cours et du nombre d'enfants et de jeunes pris en charge sont basés sur des prévisions pour l'année entière faites par les Sociétés d'aide à l'enfance.

<sup>49</sup> La projection du BRF intègre également une part de l'engagement annoncé dans le budget de l'Ontario 2024 destiné au soutien des femmes, enfants, jeunes et autres personnes qui pourraient être victimes de violence ou être exploités. Pour de plus amples détails, voir le [Budget de l'Ontario 2024](#), p. 108.

<sup>50</sup> CBC News, « [Children's Aid Society worries COVID-19 is silencing vulnerable children](#) », 22 avril 2020.

**Figure 7.3**
**Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de soins, cas de protection ouverts en cours et enquêtes terminées, par exercice**


Remarque : Les chiffres de 2023-2024 sont basés sur des prévisions portant sur l'année entière des Sociétés d'aide à l'enfance. Les « cas de protection ouverts en cours » incluent les « enfants et jeunes pris en charge ». Les enfants et jeunes pris en charge sont les enfants et les jeunes qui ont été retirés du domicile et sont pris en charge par une Société d'aide à l'enfance, à l'exclusion de la prise en charge par une personne de parenté.  
 Source : Analyse par le BRF de renseignements fournis par le MDESC.

## Autres dépenses de services de protection de l'enfance

Les Autres dépenses de services de protection de l'enfance incluent :

- le paiement de transfert **Bien-être de l'enfance – Soutien à la prévention et communautaire**, qui finance le soutien à la prévention et communautaire, les améliorations du programme de bien-être de l'enfance, le maintien dans le temps de la prise en charge des enfants et des jeunes, les programmes de renforcement de la capacité communautaire, les services de règlement extrajudiciaire des différends, le Programme des intervenants auprès des jeunes et les initiatives de soutien pour les jeunes quittant la prise en charge;
- le paiement de transfert **Bien-être de l'enfance – Soutien à la prévention et communautaire autochtone** qui fournit un système coordonné de programmes et services de prévention en milieu communautaire gérés par des Autochtones pour les enfants, les jeunes, les familles, les personnes et les communautés des Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones urbains, notamment le programme Bien-être familial;
- les dépenses administratives du ministère, telles que les traitements et salaires et les avantages sociaux.

Les Autres dépenses de Services de protection de l'enfance devraient augmenter, passant de 211 millions de dollars en 2023-2024 à 235 millions de dollars en 2028-2029, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %<sup>51</sup>.

<sup>51</sup> La projection du BRF intègre également une part de l'engagement annoncé dans le budget de l'Ontario 2024 destiné au soutien des femmes, des enfants, des jeunes et des autres personnes qui pourraient être victimes de violence ou être exploités. Pour de plus amples détails, voir le [Budget de l'Ontario 2024](#), p. 108.

## Services de justice pour la jeunesse (sous-poste)

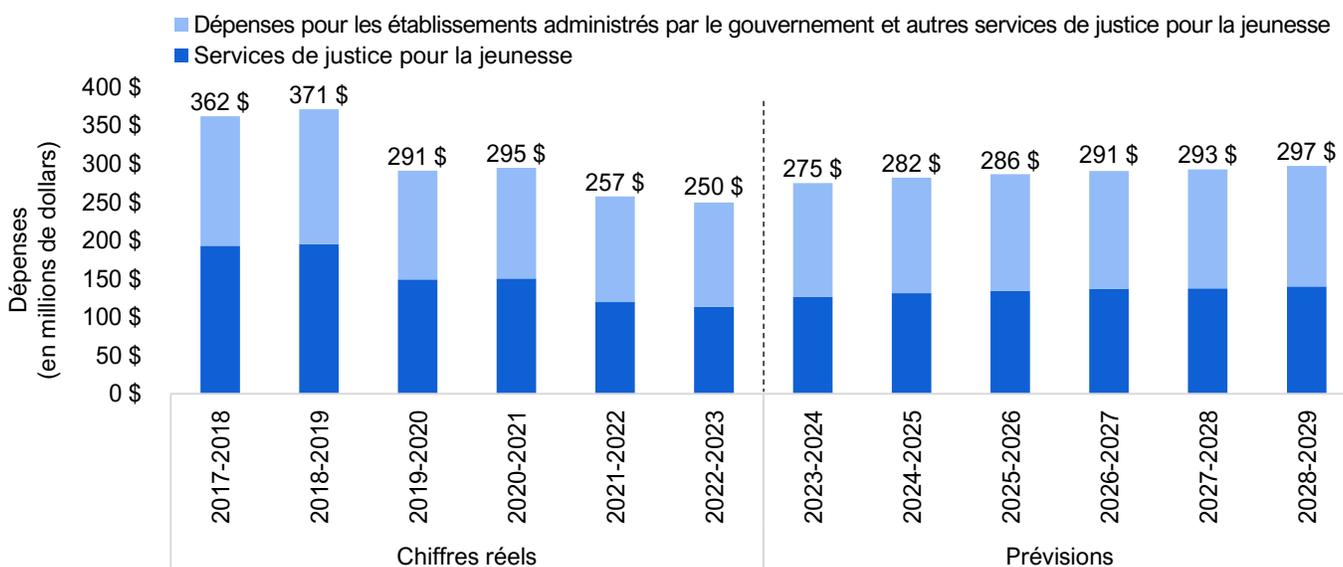
Dans le crédit-poste **Enfants et jeunes à risque**, les **Services de justice pour la jeunesse** financent des programmes et services destinés aux jeunes âgés de 12 à 17 ans qui sont en conflit avec la loi, ou risquent de l'être. Ces services incluent :

1. le paiement de transfert **Services de justice pour la jeunesse**, qui finance les établissements administrés par un organisme destiné aux jeunes incarcérés, ainsi que d'autres services hors des services de détention;
2. les **dépenses des établissements administrés par le gouvernement et autres dépenses de Services de justice pour la jeunesse**, qui financent les établissements de garde et de détention qui sont directement administrés par le gouvernement provincial ainsi que les coûts administratifs et autres dépenses.

Les dépenses des Services de justice pour la jeunesse devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 1,6 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 275 millions de dollars à 297 millions de dollars.

**Figure 7.4**

### Projection du BRF pour les dépenses des Services de justice pour la jeunesse, en millions de dollars



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MSEC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

### Aperçu du programme

Le MSEC administre le système de justice pour la jeunesse de l'Ontario et propose divers programmes et services pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans (à la date de l'infraction) qui sont en conflit avec la loi ou risquent de le devenir. Le sous-poste Services de justice pour la jeunesse finance les établissements d'incarcération et de détention administrés par un organisme et par le gouvernement, ainsi que des programmes hors des services d'incarcération et de détention<sup>52</sup>.

### Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit une hausse des dépenses du sous-poste Services de justice pour la jeunesse à un taux annuel moyen de 1,6 %, passant de 275 millions de dollars en 2023-2024 à 297 millions de dollars en 2028-2029. En 2023-2024, les établissements administrés par un organisme et par le gouvernement avaient une capacité combinée de 402 lits. L'hypothèse du BRF est que cette capacité se maintiendra au niveau de 2023-2024, et que la croissance des dépenses sera principalement due à la hausse des salaires et à l'inflation.

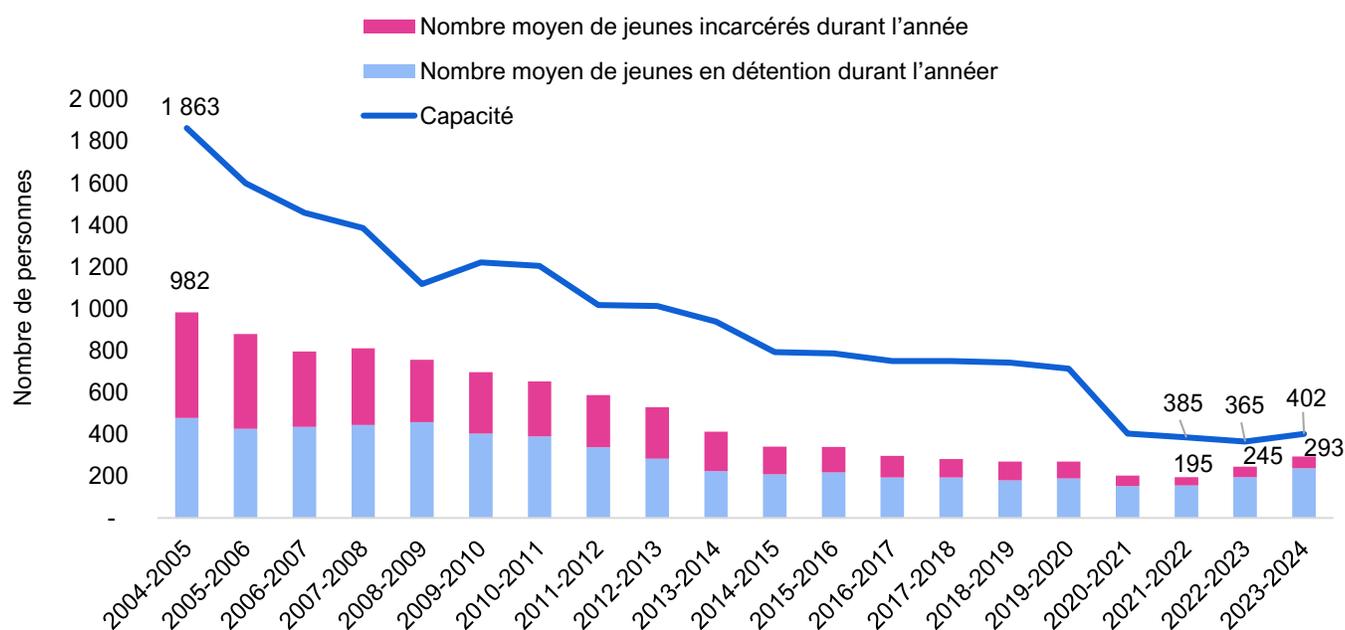
<sup>52</sup> Les programmes/services hors services d'incarcération et de détention incluent les services alternatifs à l'incarcération, les partenariats en milieu communautaire, les services aux Autochtones, la programmation en santé mentale/spécialisée, la prévention et l'intégration/réhabilitation (notamment les services de probation).

La période 2004-2022 a vu une baisse de 73 % du nombre de jeunes accusés d'infractions en Ontario<sup>53</sup>. De même, le nombre moyen de jeunes incarcérés ou en détention a baissé de 75 %, passant de 982 jeunes en 2002-2005 à 245 en 2022-2023. Le ministère attribue ces baisses en partie à la loi fédérale intitulée *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (2022)*, qui a pour objectif de limiter le taux d'incarcération des jeunes en mettant l'accent sur la prévention, la déjudiciarisation et les programmes en milieu communautaire<sup>54</sup>. Sur la même période, la capacité du système de justice pour les jeunes a chuté de 80 %, passant de 1 863 places en 2004-2005 à 365 places en 2022-2023, en partie en raison de la fermeture de centres de détention pour les jeunes en 2021 qui fonctionnaient en sous-capacité<sup>55</sup>.

Cependant, la criminalité chez les jeunes a repris récemment, avec une hausse de 26 % du nombre de jeunes accusés d'une infraction en Ontario en 2022 et une augmentation de 42 % de la gravité des crimes violents, telle que mesurée par l'indice de gravité des crimes violents chez les jeunes<sup>56</sup>. De plus, le nombre moyen de jeunes incarcérés et en détention a augmenté pour passer de 195 en 2021-2022 à environ 293 en 2023-2024<sup>57</sup>. Le MDESC attribue cette tendance à la hausse aux cas les plus complexes du système de justice pour les jeunes qui requièrent un soutien et des interventions en santé mentale, en éducation et dans d'autres domaines. Étant donné la nature compliquée des projections en matière de facteurs contributifs à la criminalité chez les jeunes, le BRF est parti de l'hypothèse que le taux de criminalité chez les jeunes et le nombre de places disponibles en établissement de détention se maintiendront aux niveaux actuels jusqu'en 2028-2029.

**Figure 7.5**

**Nombre de jeunes dans le système de justice pour les jeunes et capacité, par exercice**



Remarque : Les chiffres sur les jeunes en détention représentent les jeunes détenus dans des établissements correctionnels jusqu'à ce que la date de leur procès soit fixée par la cour, alors que les jeunes incarcérés sont ceux qui sont dans un établissement correctionnel après condamnation par une cour. Les chiffres de 2023-2024 datent du 29 février 2024.  
 Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC.

<sup>53</sup> Statistique Canada. [Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et Police militaire des Forces canadiennes.](#)  
<sup>54</sup> Gouvernement de l'Ontario : [Archivée - Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2019-2020 : ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.](#)  
<sup>55</sup> CTV News, [Province closing 26 youth detention centres, including several in northeastern Ontario](#), 3 mars 2021.  
<sup>56</sup> Statistique Canada, [Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement.](#)  
<sup>57</sup> Données partielles au 29 février 2024.

# 8. Prestation ontarienne pour enfants (crédit-poste 702-22)

## Aperçu du programme

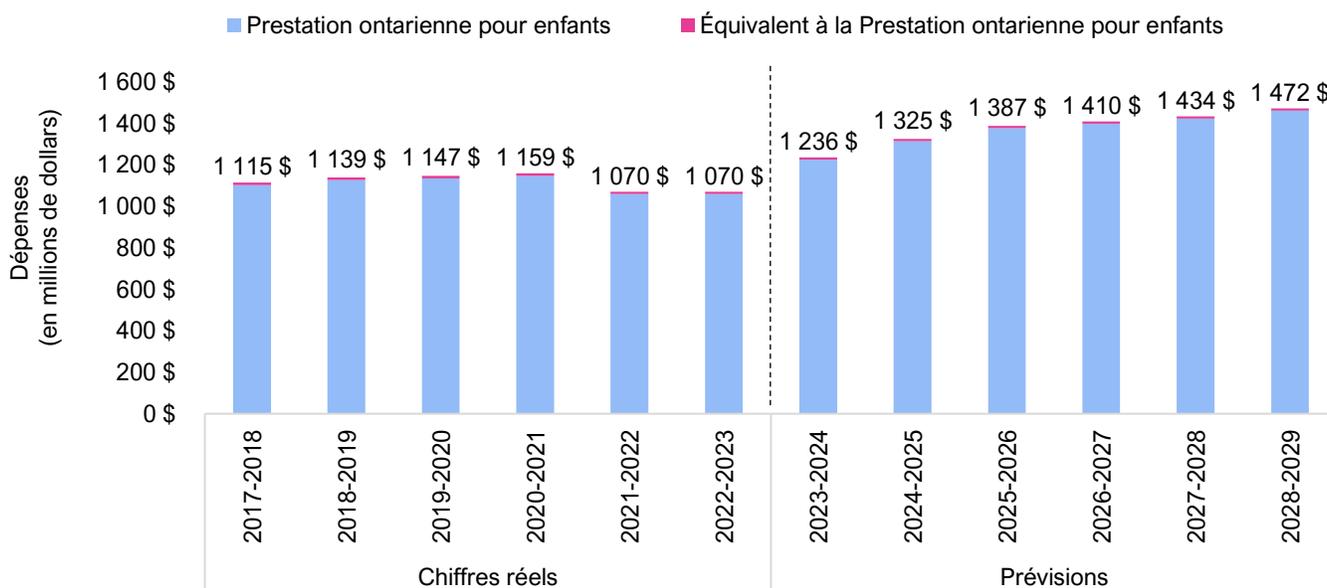
Le crédit-poste **Prestation ontarienne pour enfants** finance la Prestation ontarienne pour enfants (POE), une allocation non imposable qui aide les familles à revenus faibles ou modérés à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les allocations POE sont délivrées avec l'Allocation canadienne pour enfants sous forme d'un paiement mensuel unique. De juillet 2023 à juin 2024, les familles peuvent percevoir jusqu'à 134 dollars par mois pour chaque enfant de moins de 18 ans<sup>58</sup>. De plus, la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants fournit un financement égal à la POE directement aux Sociétés d'aide à l'enfance en fonction du nombre d'enfants et de jeunes qu'elles prennent en charge. En 2023-2024, le crédit-poste Prestation ontarienne pour enfants représentait environ 6,4 % des dépenses totales du ministère.

## Prévisions de dépenses

Le BRF prévoit que les dépenses de POE augmenteront selon un taux annuel moyen de 3,6 % de 2023-2024 à 2028-2029, passant de 1 236 millions de dollars à 1 472 millions de dollars. Cette prévision est basée sur la croissance prévue des taux des avantages sociaux et de la démographie infantile de l'Ontario.

**Figure 8.1**

**Projection du BRF pour les dépenses de la Prestation ontarienne pour enfants, en millions de dollars**



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2024 et analyse par le BRF des renseignements fournis par le MDESC et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'admissibilité à la POE est calculée sur la base des revenus nets ajustés de la famille pour l'année antérieure. L'augmentation du soutien fédéral pour les revenus pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021 a temporairement amplifié les revenus de certains ménages qui ont dépassé le plafond d'admissibilité et a fait baisser le nombre de bénéficiaires de la POE et le niveau moyen des prestations, ce qui à son tour a fait baisser les dépenses du programme en 2021-2022 et 2022-2023. En 2023-2024, les dépenses de POE prévues ont dépassé les niveaux d'avant la pandémie avec une hausse des dépenses d'environ 16 %, soit la première hausse depuis 2022-2021.

<sup>58</sup> Agence du revenu du Canada : [Allocation canadienne pour enfants et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux connexes](#).

La projection du BRF d'une croissance annuelle moyenne des dépenses de 3,6 % de 2023-2024 à 2028-2029 correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,7 % des prestations<sup>59</sup> et une croissance annuelle de 0,9 % de la démographie infantile de l'Ontario. Les prestations de la POE sont indexées sur l'inflation. Cependant, un décalage dans le calcul de l'inflation implique que la forte inflation en 2022 et 2023 conduira à une hausse correspondante de 4,5 % des prestations maximum en juillet 2024, de 134 dollars par mois à 140 dollars<sup>60</sup>. Après 2024, le BRF prévoit une modération de la croissance des prestations en phase avec la prévision du BRF en matière d'inflation. Les prestations devraient donc augmenter à un taux annuel moyen de 2,3 %, passant d'un niveau maximum de 140 dollars par mois à 153 dollars en 2028.

<sup>59</sup> Les prévisions du BRF intègrent l'indexation des taux de prestations et les seuils d'admissibilité du revenu familial, ainsi que les changements prévus des revenus des ménages.

<sup>60</sup> Les augmentations annuelles sont basées sur les changements de l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de l'Ontario par période de 12 mois. L'augmentation de juillet 2024 sera basée sur la variation de l'IPC moyen de l'Ontario d'octobre 2022 à septembre 2023 et sur la moyenne d'octobre 2021 à septembre 2022. Pour de plus amples détails, voir le ministère des Finances : [Taux et crédits d'impôt sur le revenu des particuliers](#).

## 9. Toutes les autres dépenses

La catégorie **Toutes les autres dépenses** devrait baisser pour passer de 389 millions de dollars en 2023-2024 à 343 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de - 2,4 %. En 2023-2024, cette catégorie représentait environ 2,0 % des dépenses totales du ministère.

La catégorie **Toutes les autres dépenses** inclut :

- le **Programme d'administration du ministère (crédit 701)**, qui donne les orientations générales et fournit du soutien administratif. Les dépenses de ce programme devraient augmenter et passer de 120 millions de dollars en 2023-2024 à 134 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2,2 %. La projection du BRF est basée principalement sur l'inflation et la croissance des salaires prévue dans les conventions collectives du ministère;
- le **Bureau des obligations familiales (crédit-poste 702-7)**, qui collecte et distribue les paiements de pension alimentaire pour les enfants et le conjoint. Les dépenses de ce crédit-poste devraient augmenter et passer de 45 millions de dollars en 2023-2024 à 50 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 2,3 %, en raison principalement de l'inflation et de la croissance prévue des salaires;
- le **Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse (crédit-poste 702-26)**, qui fournit des conseils en matière de technologie de l'information et des services opérationnels pour soutenir le fonctionnement et le mandat du MDESC. Les dépenses de ce crédit-poste devraient augmenter et passer de 94 millions de dollars en 2023-2024 à 104 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 2,2 %, en raison principalement de l'inflation et de la croissance prévue des salaires;
- l'**Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes (crédit-poste 702-28)**, qui comprend des financements pour les Initiatives de prévention de la violence et les Initiatives d'autonomisation économique. Les dépenses de ce crédit-poste devraient augmenter, pour passer de 24 millions de dollars en 2023-2024 à 74 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 25,7 %<sup>61</sup>;
- le **Programme des Services à l'enfance, services sociaux et communautaires (crédit 704)**, qui finance les projets d'infrastructure. Le BRF prévoit que les dépenses de ce crédit totaliseront 160 millions de dollars en 2023-2024 et diminueront à 126 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de - 4,6 %;
- les **Crédits législatifs**, qui incluent les traitements de ministre, les dépenses pour créances irrécouvrables et les immobilisations. Ces dépenses devraient baisser pour passer de 86 millions de dollars en 2023-2024 à 77 millions de dollars en 2028-2029, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de - 2,1 %;
- les **redressements de consolidation**, qui incluent des dépenses liées aux revenus des Sociétés d'aide à l'enfance. Ces dépenses sont plus que compensées par des réductions afin de tenir compte des dépenses du MDESC qui sont reflétées comme dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éducation postsecondaire, entre autres redressements. Le BRF prévoit que les redressements de consolidation totaliseront - 139 millions de dollars en 2023-2024, puis baisseront pour atteindre - 222 millions de dollars en 2028-2029.

<sup>61</sup> La projection du BRF inclut l'investissement de 539,3 millions de dollars sur 5 ans présenté dans le budget fédéral 2022, qui a débuté en 2022-2023, destiné à soutenir les provinces et territoires dans leurs efforts pour mettre en œuvre le sur 10 ans Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. En vertu de l'[accord bilatéral](#), l'Ontario recevra un maximum de 18,7 millions de dollars en 2023-2024, 47,8 millions de dollars en 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Et les prévisions du BRF supposent que le financement se maintiendra à 47,8 millions de dollars chaque année par la suite.